

STRATEGIE ZONES HUMIDES
BASSIN VERSANT DU DROPT

PHASE 1 : ETAT DES LIEUX

EPIDROPT
Adresse : 23 avenue de la Bastide 24500 EYMET
Tel : 05.53.57.53.42 **Email :** epidropt@orange.fr

TABLE DES MATIERES

Introduction 5
1 Contexte général 6
1.1 Etat des lieux du bassin versant 6
1.1.1 Description du bassin versant 6
1.2 Documents de planification et de gestion sur le territoire 8
1.2.1 Le SDAGE Adour-Garonne 8
1.2.2 La Stratégie d'adaptation au changement climatique dans les territoires de l'Agence de l'eau Adour-Garonne 9
1.2.3 Le SAGE Dropt 9
1.2.4 Les PPGCE 9
1.2.5 Document d'Objectif des sites Natura 2000 10
2 Les zones humides 10
2.1 Définition 10
2.2 Rôles et fonctions 11
2.3 Typologie des zones humides 12
2.4 Etat des connaissances zones humides sur le bassin versant du dropt 12
1 Objectifs de la phase 1 14
2 Méthodologie appliquée 14
2.1 Délimitation des bassins versants utilisée 14
2.2 Diagnostic des bassins versants 17
2.2.1 Les enjeux 17
2.2.2 Les pressions 20
2.3 Croisement des enjeux et des pressions 22
3 Evaluation des enjeux 23
3.1 Enjeu « Eau Quantitatif » 23
3.1.1 Volume d'eau prélevé (demandes 2025) 23
3.1.2 Ecoulement en période d'étiage 23
3.1.3 Risque inondation 24
3.1.4 Synthèse « Eau Quantitatif » 24
3.2 Enjeu « Eau Qualitatif » 26
3.2.1 Objectif SDAGE – Etat écologique 26
3.2.2 Etat écologique 2023 26
3.2.3 Erosion des sols 27
3.2.4 Synthèse 27
3.3 Enjeu « Biodiversité » 29
3.3.1 Surface de plans d'eau en lit majeur 29

3.3.2 Surface de milieux naturels en lit majeur 29
3.3.3 Présence d'espèces remarquables 30
3.3.4 Synthèse Biodiversité 30
3.4 Enjeu « Socio-économique » 32
3.4.1 Présence de lacs de réalimentation 32
3.4.2 Activité d'élevage 32
3.4.3 Devenir des prairies en lit majeur 33
3.4.4 Activité halieutique 33
3.4.5 Synthèse de l'enjeu Socio-économique 34
3.5 Bilan de la caractérisation des bassins versants selon les critères 36
3.5.1 Analyse générale des données 36
3.5.2 Bilan des critères vis-à-vis de l'enjeu Restauration 38
3.5.3 Bilan des critères vis-à-vis de l'enjeu Préservation 38
4 Evaluation des pressions 39
4.1 Pressions Ponctuelles 39
4.2 Pressions Diffuses 39
4.3 Prélèvements d'eau 40
4.4 Altérations hydromorphologiques 40
4.5 Plans d'eau 41
4.6 Pressions générales sur les bassins versants 42
5 définition des priorités d'animation et de gestion 44
5.1.1 Priorisation des actions de restauration 44
5.1.2 Priorisation des actions de préservation 44
6 Bilan de l'état des lieux 47
7 Conclusion 49
8 Annexes 50
8.1 Annexe 1 : Synthèse des regroupements de masses d'eau réalisés 50
8.2 Annexe 2 : Liste des critères 51
8.3 Annexe 3 : Liste des critères et pressions non retenus et justificatif 53
8.4 Annexe 4 : Liste des Pressions retenues 54
8.5 Annexe 5 : Liste des espèces remarquables (sur la base de la méthodologie du SMEAG et du SMAVLOT) 55

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Bassin versant du Dropt, syndicats de rivières et communes principales 7
Figure 2 : Occupation du sol sur le bassin versant du Dropt. Source OCS GE, 2020. 8
Figure 3 : Différentes fonctions des zones humides. Source : Epidropt 11
Figure 4 : Illustration des zones humides sur le bassin versant du Dropt. 12
Figure 5 : Synthèse de l'état d'avancement des inventaires zones humides réalisés par Epidropt. 13
Figure 6 : Carte des 25 bassins versants identifiés sur le bassin versant du Dropt..... 15
Figure 7 : Schéma de la méthodologie utilisée 17
Figure 8 : Carte du critère Volume d'eau prélévé sur les 25 bassins versants du territoire. 23
Figure 9 : Carte du critère Ecoulement en période d'étiage sur les 25 bassins versants du territoire. 24
Figure 10 Carte du critère risque inondation sur les 25 bassins versants du territoire. 24
Figure 11 : Carte du critère Objectif SDAGE – Etat écologique sur les 25 bassins versants du territoire. 26
Figure 12 : Carte du critère Etat écologique 2023 des 25 bassins versants du territoire. 27
Figure 13 : Carte du critère Erosion des sols sur les 25 bassins versants du territoire. 27
Figure 14 : Carte du critère Surface de plans d'eau en lit majeur sur les 25 bassins versants du territoire. 29
Figure 15 : Carte du critère Surface de milieux naturels en lit majeur sur les 25 bassins versants du territoire. 30
Figure 16 : Carte du critère Présence d'espèces remarquables sur les 25 bassins versants du territoire. 30
Figure 17 : Carte du critère Présence de lac de réalimentation sur les 25 bassins versants du territoire. 32
Figure 18 : Carte du critère Activité d'élevage sur les 25 bassins versants du territoire. 32
Figure 19 : Carte du critère Devenir des prairies en lit majeur sur les 25 bassins versants du territoire. 33
Figure 20 : Carte du critère Activité halieutique sur les 25 bassins versants du territoire. 34
Figure 21 : Dendrogramme de classification des bassins versants selon les différents critères. 37
Figure 22 : Carte des 5 groupes identifiés..... 37
Figure 23 : Carte du niveau d'enjeu « restauration » des 25 bassins versants du territoire. 38
Figure 24 : Carte du niveau d'enjeu « préservation » des 25 bassins versants du territoire. 38
Figure 25 : Carte des pressions ponctuelles sur les 25 bassins versants du territoire. 39
Figure 26 : Carte des pressions diffuses sur les 25 bassins versants du territoire. 40
Figure 27 : Carte des pressions de prélèvements d'eau sur les 25 bassins versants du territoire. 40
Figure 28 : Carte de la pression altérations hydromorphologiques sur les 25 bassins versants du territoire. 41
Figure 29 : Carte de la pression plans d'eau sur les 25 bassins versants du territoire. 41
Figure 30 : Carte du niveau de pressions général évalué sur chaque bassin versant. 43
Figure 31 : Carte du niveau de priorité d'animation de chaque bassin versant pour l'enjeu « Restauration » 44
Figure 32 : Carte du niveau de priorité d'intervention de chaque bassin versant pour l'enjeu « Préservation » 44
Figure 33 : Carte bilan des priorités d'animation et de gestion sur les 25 bassins versants du territoire. 46
Figure 34 : Dendrogramme de classification des bassins versants selon les différents critères et priorité d'animation évalués 47

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des masses d'eau et de la station qualité de l'eau référente dans ce document. 16
Tableau 2 : Critères de l'enjeu « Eau Quantitatif » 18
Tableau 3 : Critères de l'enjeu « Eau Qualitatif » 18
Tableau 4 : Critères de l'enjeu « Biodiversité » 19
Tableau 5 : Critères de l'enjeu « Socio-économique » 19
Tableau 6 : Critères des Pressions ponctuelles 21
Tableau 7 : Critères des Pressions Diffuses 21
Tableau 8 : Critères des pressions de Prélèvements d'eau 21
Tableau 9 : Critères des Altérations hydromorphologiques 22
Tableau 10 : Critère de la pression des plans d'eau 22
Tableau 11 : Tableau décisionnel de croisement des enjeux et des pressions 22
Tableau 12 : Synthèse de l'enjeu Eau Quantitative 25
Tableau 13 : Synthèse de l'enjeu Eau Qualitatif 28
Tableau 14 : Synthèse de l'enjeu Biodiversité 31
Tableau 15 : Synthèse de l'enjeu Socio-économique 35
Tableau 16 : Niveau de pressions évalué sur chaque bassin versant 42
Tableau 17 : Synthèse des priorités d'actions de conservation et de restauration sur les 25 bassins versants du territoire 45

INTRODUCTION

Dans un contexte de changements globaux, les zones humides apparaissent aujourd'hui comme des milieux d'une importance majeure, longtemps sous-estimée. Ces écosystèmes, situés à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, remplissent des fonctions indispensables au bon fonctionnement de cycle naturel de l'eau. Elles contribuent également aux activités sociales et économiques des territoires. Une étude scientifique récente souligne que les zones humides participent de manière significative à la résilience des territoires face aux effets du changement climatique, en contribuant à l'atténuation de ses impacts (Taillardat et al., 2020). Malgré cela, ces milieux restent fortement menacés, notamment par l'artificialisation des sols, l'urbanisation, ou encore l'évolution des pratiques agricoles. D'après le Bilan environnemental de la France (Edition 2023), près de 50 % des zones humides françaises ont disparu entre les années 1960 et 1990.

Le **SAGE Dropt** (mis en œuvre depuis 13/01/2022), document planificateur local de l'eau sur le bassin versant du Dropt, a comme **objectif VIII « Préserver et restaurer les zones humides »**. Dans cet objectif, la **disposition 39** vise à **« Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation et de restauration des zones humides »**.

Un inventaire des zones humides présentes sur le bassin versant, s'inscrivant dans la disposition 38 du SAGE Dropt « Développer la connaissance sur les zones humides par la réalisation d'inventaires », est en cours de réalisation depuis 2021.

L'objectif de cette stratégie de préservation et de restauration des zones humides, appelée « Stratégie zones humides » est de disposer d'une feuille de route opérationnelle déterminant les actions à mettre en place sur le territoire pour répondre aux objectifs visés. Elle doit également s'ancrer dans le tissu socio-économique du territoire, en tenant compte des réalités sociales, économiques, agricoles et des enjeux de développement local.

La stratégie Zones Humides se décompose en deux phases :

- La première phase vise à dresser **l'état des lieux du territoire face aux enjeux et pressions existantes** et **définir la priorisation** de chaque bassin versant face à des axes de travail de conservation ou de restauration.
- La seconde phase consiste à définir **les actions** à mettre en œuvre sur le bassin versant du Dropt pour répondre aux **objectifs définis**.

Le document suivant présente la première phase de cette Stratégie Zones Humides. Un premier travail de sélection et définition des critères permettant de caractériser les bassins versants face à leurs enjeux et leurs pressions a été réalisé avec les partenaires techniques et financiers. Ce travail a par la suite été présenté aux élus.

Ce document présente ainsi :

- Le contexte général et les connaissances existantes.
- La Phase 1 : Etat des lieux du bassin versant

Il sera par la suite amendé d'un document présentant les objectifs et les actions visées pour y répondre.

1 CONTEXTE GENERAL

1.1 ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT

1.1.1 Description du bassin versant

Le Dropt est un affluent rive droite de la Garonne d'une longueur d'environ 133 kilomètres. La vallée du Dropt se situe dans le Sud-Ouest de la France, au cœur du Bassin Aquitain. Il prend sa source sur la commune de Capdrot à une altitude de 160 m et se jette dans la Garonne au niveau de la commune de Caudrot, à une altitude de 6 m. Les altitudes moyennes sont comprises entre 110 m et 130 m, le Dropt présente une pente moyenne très faible de 1,3 ‰, caractéristique des cours d'eau de plaine. Il est alimenté essentiellement par des eaux de ruissellement et son débit moyen interannuel est de 5 m^3/s.

Le relief doux et la faible dénivellation entre sa source et son embouchure expliquent les nombreux méandres du Dropt. Alimenté par de nombreux petits cours d'eau dont certains sont temporaires et s'enflent brutalement lors des pluies, le Dropt est coutumier des crues hivernales et printanières. La plaine alluviale est ainsi inondée quelques jours par an.

Le bassin versant du Dropt s'étend dans les départements de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et de la Gironde. Il regroupe 166 communes et 14 EPCI.

Deux syndicats GEMAPIen sont présents sur ce territoire :

- Le syndicat Mixte du Dropt amont, sur le bassin versant du Dropt de sa source jusqu'aux communes de Lalandusse et St-Quentin-du-Dropt. Il regroupe 49 communes.
- Le syndicat Mixte du Dropt aval, sur le bassin versant du Dropt, des communes Plaisance et Lauzun jusqu'à la confluence avec la Garonne. Il regroupe 133 communes dont 118 sur le bassin versant du Dropt.

❖ *Les principaux cours d'eau et plans d'eau*

Les principaux affluents du Dropt sont (de l'amont vers l'aval) :

- en rive droite : Le Brayssou, la Bournègue, la Banège, le Réveillou, l'Escourou, le Malromé, la Dourdèze, le ruisseau de La Lane, le Ségur et la Vignague
- en rive gauche : le Courberieu, la Douyne de Ferrensac, la Douyne de Montauriol, Le ruisseau de la Lacalège, le Pissabesque, la Dourdenne, l'Andouille et le Marquelot.

Cinq lacs de réalimentation sont situés sur le bassin versant du Dropt :

- le lac de la Ganne,
- le lac de la Nette,
- le lac du Brayssou,
- le lac de Graoussettes,
- le lac du Lescourroux.

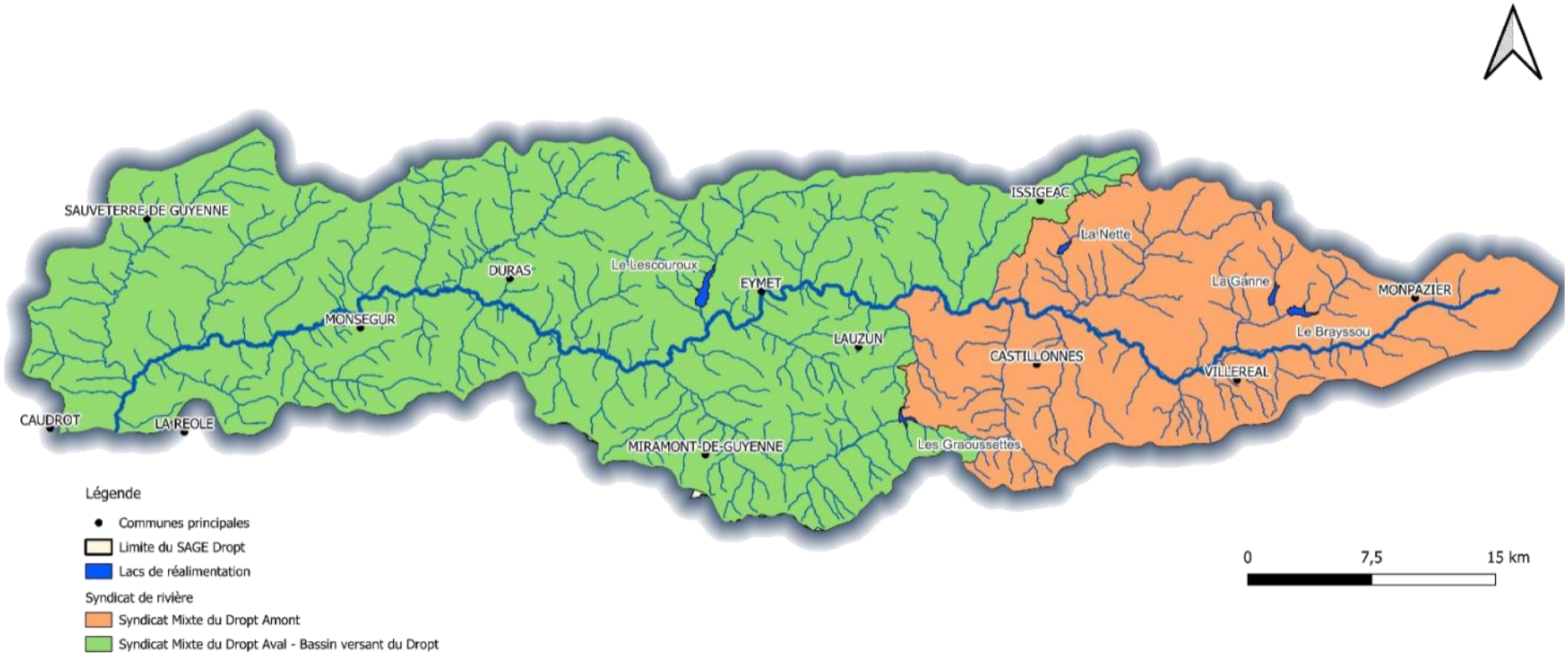


Figure 1 : Bassin versant du Dropt, syndicats de rivières et communes principales

❖ *Occupation du sol :*

Le bassin versant du Dropt est essentiellement agricole. En effet, d'après le SAGE Dropt (Etat des lieux, 2017), les surfaces agricoles occupent près de 86 % du territoire. Vient ensuite les forêts (13%) puis les tissus urbains.

Ces 86% de surfaces agricoles se composent de :

- 47% de cultures annuelles,
- 20 % de systèmes culturaux complexes correspondant à une juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes
- 11% cultures pérennes (vignes et arboriculture)
- 8% de prairies et systèmes agricoles interrompus d'espaces naturels importants.

L'occupation du sol n'est pas homogène :

- Les vignes sont majoritairement présentes sur la partie Girondine du territoire ainsi que sur le Duraquois.
- La tête de bassin versant est marquée par un secteur très forestier (Monpazier, Capdropt)
- Le reste du territoire est dominé par des polycultures-élevages : une diversité de cultures s'est développée (blé, prairies temporaires, cultures maraichères, kiwis, pruniers d'Ente, oléagineux (maïs, tournesol et soja), …). L'élevage bovin est en net recul sur le territoire.

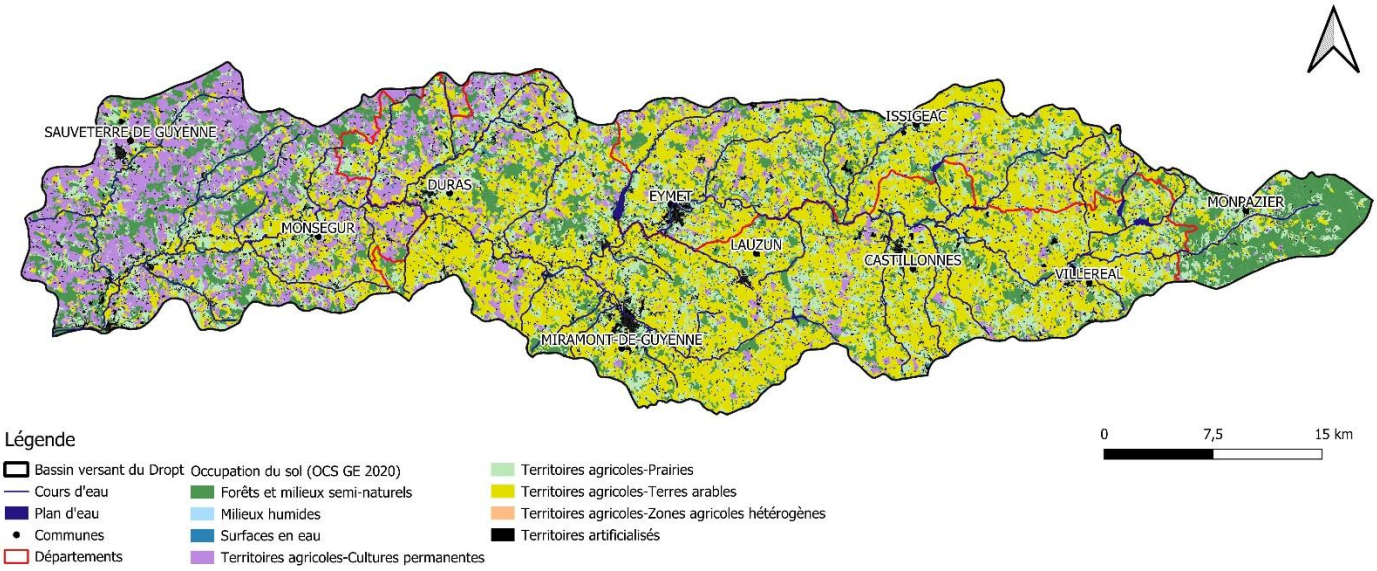


Figure 2 : Occupation du sol sur le bassin versant du Dropt. Source OCS GE, 2020.

1.2 DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION SUR LE TERRITOIRE

1.2.1 Le SDAGE Adour-Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), issu de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 au niveau européen et institué par la loi sur l'eau de 1992 au niveau national, fixe des orientations pour atteindre le « bon état des eaux ». Le SDAGE prévoit la mise en œuvre de politiques territoriales pour atteindre les objectifs de la DCE et de l'application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006.

Le bassin versant du Dropt est concerné par le SDAGE du bassin Adour-Garonne qui regroupe quatre grandes orientations :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorable ;
- Orientation B : Réduire les pollutions ;
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative ;
- Orientation D : Préserver et restaurer les milieux aquatiques.

Cette stratégie s'inscrit notamment dans les mesures répondant aux altérations hydromorphologiques (MIA) et aux mesures améliorant la gouvernance de l'eau (GOU) via le SAGE Dropt.

1.2.2 La Stratégie d'adaptation au changement climatique dans les territoires de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Le Comité de bassin de l'Agence de l'eau Adour-Garonne a adopté une stratégie fiscale permettant d'augmenter les moyens d'intervention de l'Agence de l'eau de 100M€ pour pouvoir investir au plus près des territoires pour l'adaptation au changement climatique du Grand Sud-Ouest. Le comité de bassin a ainsi adopté une stratégie de sobriété qui prévoit une réduction globale de prélèvements de 10% d'ici 2030, avec la contribution de tous les usages (eau potable, agricole, industriel) et comme le prévoit le plan eau du Gouvernement.

1.2.3 Le SAGE Dropt

Au niveau local, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dropt a comme **objectif VIII « Préserver et restaurer les zones humides »**. Quatre dispositions concernant les zones humides y sont détaillées :

- Disposition 38 : Développer la connaissance sur les zones humides par la réalisation d'inventaires
- Disposition 39 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation et restauration des zones humides
- Disposition 40 : Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire en les préservant dans les documents d'urbanisme
- Disposition 41 : Encadrer les mesures compensatoires en cas de dégradation des zones humides

1.2.4 Les PPGCE

Trois Programmes Pluriannuels de Gestion des Cours d'Eau (PPGCE) sont en place sur le bassin versant du Dropt. Ils disposent d'actions en lit majeur du cours d'eau visant les zones humides et les zones inondables. Les actions concernées sont listées ci-dessous :

PPGCE Dropt Aval et Amont :

- LM12 – Préservation des sources
- LM13 – Aménagement d'une frayère à brochets
- BV01 – Favoriser les inondations des crues
- BV03 – Préservation des zones humides
- CO01 – Réalisation de documents de communication
- CO03 – Maintien de la mémoire du risque inondation
- CO04 – Assistance technique aux collectivités face aux inondations

PPGCE Dourdenne :

- Suivi des projets d'urbanisation
- Maintien des zones de débordement naturelles hors zones urbanisées
- Préserver les zones humides fonctionnelles
- Réalisation d'une zone test en amont du lac du Saut du Loup
- Sensibilisation des riverains sur le maintien et la gestion des zones humides
- Mise en place de conventions avec les riverains pour la gestion et la restauration des zones humides fonctionnelles

1.2.5 Document d'Objectif des sites Natura 2000

Le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Dropt » englobe 6 279 ha sur le Dropt et ses affluents de sa confluence avec la Garonne jusqu'à Allemans-du-Dropt / Moustier. Il est animé par Epidropt depuis septembre 2019. Plusieurs mesures sont définies afin de préserver et restaurer les zones humides, notamment sur **l'objectif E** :

- Objectif A : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (niveaux d'eau, circulation sédimentaire…)
 - Mesure A2 - Restauration sélective de la fonctionnalité de certaines annexes hydrauliques à potentiel piscicole
- Objectif E : Conserver/restaurer les zones humides
 - Mesure E1 - Maintenir des surfaces prairiales en zone inondable
 - Mesure E2 – Entretien mécanique des formations végétales hygrophiles
 - Mesure E3 – Reconnecter et restaurer les zones humides et les annexes hydrauliques

Deux autres sites Natura 2000 sont présents sur le bassin versant du Dropt, animés par le CEN :

- Le site Natura 2000 FR72000699 « Grottes du Trou Noir » avec notamment l'objectif ZB4 du DOCOB « Protéger les zones humides forestières ».
- Le site Natura 2000 FR7200675 « Grotte de Saint-Sulpice d'Eymet » avec notamment l'objectif « Préserver et / ou restaurer les milieux favorables aux chauves-souris autour du gîte ».

2 LES ZONES HUMIDES

2.1 DEFINITION

Selon le code de l'environnement (Art.L.211-1), les zones humides sont des **« terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »**.

Pour la France métropolitaine & la Corse, l'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation d'une zone humide afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation (articles L. 214 7-1 et R. 211-108).

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides dans le cadre de la réalisation d'IOTA pouvant affecter les zones humides et les marais. La rubrique 3.3.1.0 (relative à l'assèchement, au remblaiement, à l'imperméabilisation et à la submersion de zones humides) de l'article R.214-1 du Code de l'environnement y est visée.

Article 1 de l'arrêté du 24 juin 2028

Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- *1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.*
- *2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :*
 - *soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;*
 - *soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.*

2.2 ROLES ET FONCTIONS

Les zones humides remplissent divers rôles (écologiques, hydrologiques) et fournissent d'importants services aux sociétés. Pourtant, de nombreuses menaces pèsent sur elles telles que l'aménagement des cours d'eau, les prélèvements excessifs ou encore l'intensification et la déprise agricole. Il est donc indispensable de les préverser.

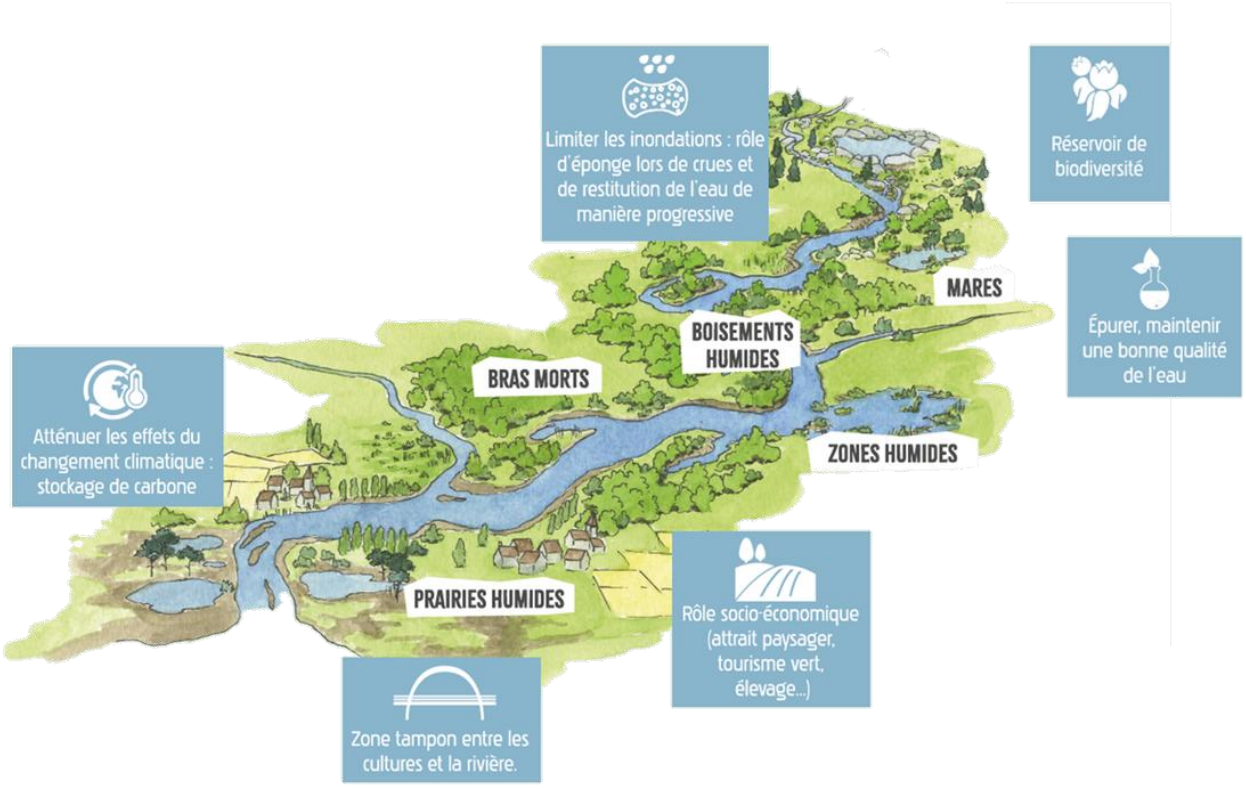


Figure 3 : Différentes fonctions des zones humides. Source : Epidropt

2.3 TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES

Sur le bassin versant du Dropt, les zones humides les plus couramment identifiées sont (*Extrait du SAGE Dropt, Etat des lieux, 2017)* :

- Les **prairies humides** se développent sur les terrasses alluviales humides, à proximité de cours d'eau lents, ou à l'occasion de replats détrempés parfois parcourus par des ruisseaux. Elles sont constituées de formations végétales denses. Cette végétation est dominée par des graminées avec de nombreuses espèces d'assez grande taille comme les laîches (Carex spp.) ou les joncs. Les prairies les plus humides sont souvent les plus intéressantes pour la faune et pour la flore.
- Les **forêts alluviales** sont un écosystème forestier naturel installé sur des alluvions fluviales ou lacustres modernes, soumis à l'influence des crues du cours d'eau (inondation, érosion) et où la nappe phréatique est présente à faible profondeur. La perturbation régulière du milieu par les crues sélectionne les espèces adaptées à ce contexte (aulne, frêne, peuplier noir, saules…) et ralentit l'évolution de la forêt vers un stade mature (phénomènes d'érosion/dépôts). La richesse minérale du sol et une alimentation en eau constante donnent à ces boisements des arbres aux dimensions exceptionnelles.

D'autres milieux humides sont présents sur le territoire plus marginalement (mares, annexes de plan d'eau, annexes hydrauliques, peupleraies, …)


Boisement naturel


Plantation de ligneux


Prairie de fauche


Bordure de plan d'eau


Cariçaie / Mégaphorbiaie


Prairie pâturée

Figure 4 : Illustration des zones humides sur le bassin versant du Dropt.

2.4 ETAT DES CONNAISSANCES ZONES HUMIDES SUR LE BASSIN VERSANT DU DROPT

Plusieurs sources de données historiques existent sur le bassin versant du Dropt et peuvent être exploitées :

- Le diagnostic des habitats naturels réalisé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB sur le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Dropt » : les inventaires ont été réalisés courant 2014.

- Le CEN a effectué plusieurs inventaires zones humides sur le territoire :
 - En Lot-et-Garonne : projet pilote « Zones humides du Lot et Garonne » réalisé sur le bassin versant de la Dourdenne (inventaire des zones humides mené en 2008 sur le secteur du bassin versant de la Dourdenne et actualisé en 2014).
 - En Dordogne : des prairies humides ont été essentiellement recensées le long du Dropt amont (Monpazier), en amont du lac du Brayssou, le long de la Bournègue et de la Banège, et du Dropt entre la confluence de la Douyne de Ferrensac et la confluence de l'Escourrou, ainsi qu'en amont de la retenue de Lescourroux. Parmi les sites humides répertoriés, on retrouve également quelques étangs.

Depuis fin 2019, **Epidropt réalise en interne des inventaires zones humides** sur le bassin versant du Dropt. Suivant le protocole du Forum des Marais Atlantiques (FMA), les inventaires sont réalisés en plusieurs phases :

- Une phase au bureau de prélocalisation des zones humides sur logiciel cartographique (QGIS)
- Un phase terrain d'inventaire de zones humides, sur **critère pédologique principalement**,

Les données récoltées sont bancarisées dans la base de données Gwern et sont transmises au FMA annuellement pour validation et intégration aux données nationales.

Ces inventaires répondent à la disposition 38 du SAGE Dropt.

Au 01/01/2025 : les inventaires réalisés ont permis de recenser **2 428 ha de zones humides**.

L'état d'avancement des inventaires est le suivant :

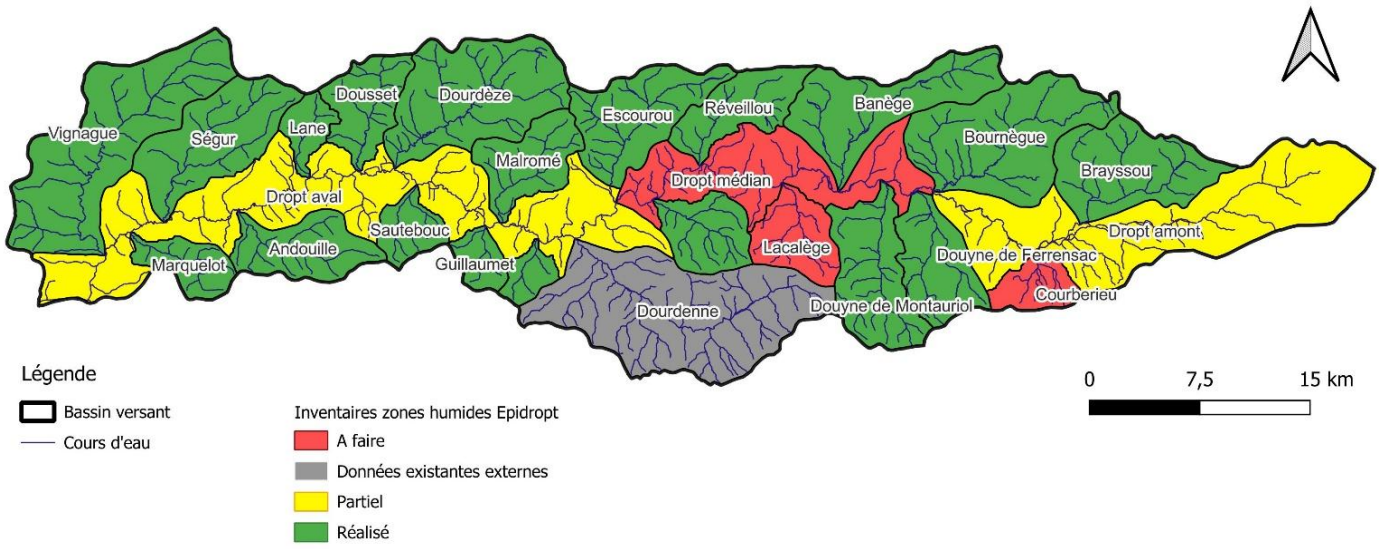


Figure 5 : Synthèse de l'état d'avancement des inventaires zones humides réalisés par Epidropt.

1 OBJECTIFS DE LA PHASE 1

Les objectifs de cette première phase sont :

- Dans un premier temps, de décrire les enjeux propres à chaque sous-bassin versant du Dropt. Ces enjeux sont en lien avec les fonctions des zones humides décrites précédemment.
- Dans un second temps, de décrire les pressions s'exerçant sur chacun de ces sous-bassins versants.
- Enfin, le croisement des enjeux et des pressions permettra d'aboutir à une classification des bassins versants sur le territoire.

2 METHODOLOGIE APPLIQUEE

2.1 DELIMITATION DES BASSINS VERSANTS UTILISEE

Le travail d'état des lieux est mené à l'échelle des bassins versants constituant le « grand bassin versant du Dropt ».

Dans un souci de cohérence avec les documents de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la limite des bassins versants est basé sur la couche SIG « SDAGE 2022-2027 - bassins versants spécifiques » téléchargeable sur le SIE de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (source : http://adour-garonne.eaufrance.fr/).

Sur le bassin versant du Dropt, 37 bassins versants spécifiques (reliés à une masse d'eau) sont présents. Le Dropt est en scindé en 3 bassins versants qui intègrent des petits affluents directs.

Pour les 34 autres bassins versants spécifiques :

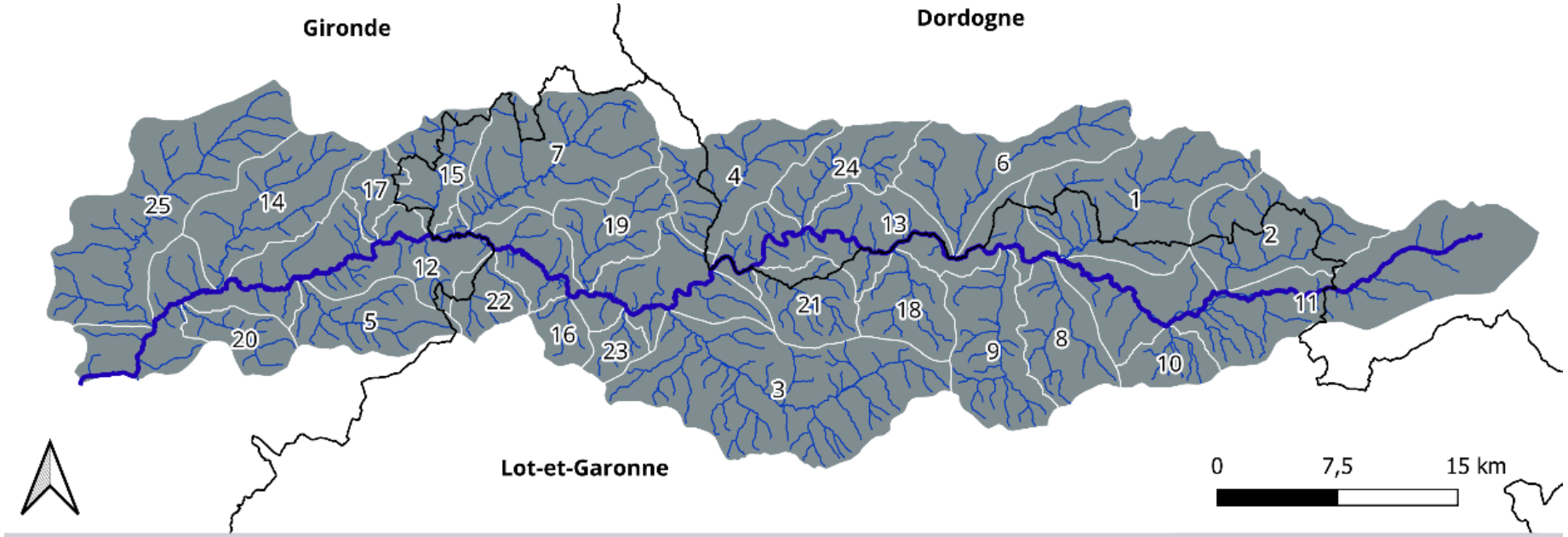
- 17 représentent le bassin versant d'un affluent direct du Dropt, avec une masse d'eau unique,
- Les bassins versants de la Vignague, la Dourdenne, la Bournègue, le Brayssou et l'Escourou, sont décomposés en plusieures masses d'eau, possédant chacune leur bassin versant spécifique.

Pour ces 5 bassins versants, le choix a été fait de regrouper les différents bassins versants spécifiques en un bassin versant unique pour l'état des lieux mené ci-après. Ce regroupement permettra de travailler à une échelle de bassin versant d'affluent direct du Dropt et facilitera la compréhension du document. Les regroupements réalisés sont résumés dans l'annexe 1.

Le tableau suivant présente pour chaque bassin versant défini dans ce document :

- Le(s) bassin(s) versant(s) spécifique(s) le constituant,
- Le nom donné dans la suite du document (si nécessaire),
- La station qualité de l'eau utilisée (la plus aval, considérée comme intégratrice de l'ensemble du bassin versant)
- La masse d'eau de référence utilisée.

Au total, ce sont donc **25 bassins versants** qui sont définis sur le territoire d'étude.



Légende :

Sous-bassins versants — Dropt — Cours d'Eau — Limites départementales

1 - Bournègue
2 - Brayssou
3 - Dourdenne
4 - Escourou
5 - L'Andouille
6 - La Banège
7 - La Dourdèze
8 - La Douyne de Ferrensac
9 - La Douyne de Montauriol
10 - Le Courberieu
11 - Le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue
12 - Le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne
13 - Le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou
14 - Le Ségur
15 - Ruisseau de Dousset
16 - Ruisseau de Guillaumet
17 - Ruisseau de la Lane
18 - Ruisseau de Lacalège
19 - Ruisseau de Malromé
20 - Ruisseau de Marquelot
21 - Ruisseau de Pissabesque
22 - Ruisseau de Sautebouc
23 - Ruisseau du Jonquet
24 - Ruisseau du Réveillou
25 - Vignague

Figure 6 : Carte des 25 bassins versants identifiés sur le bassin versant du Dropt

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des masses d'eau et de la station qualité de l'eau référente dans ce document.

Code Agence	Nom de la masse d'eau et du bassin versant spécifique (Source : Agence de l'Eau)	Nom du bassin versant utilisé dans ce document	Localisation de la station qualité de l'eau de référence	Masse d'eau de référence – SDAGE 2022-2027
BV_FR61A	Le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne	Le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne	Le Dropt à Loubens	Le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne
BV_FR61B	Le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou	Le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou	Le Dropt à Eymet	Le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou
BV_FR61C	Le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue	Le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue	Le Dropt à Villeréal	Le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue
BV_FRR61A_1	Ruisseau du Jonquet	Ruisseau du Jonquet	Pas de station	Ruisseau du Jonquet
BV_FRR61A_10	Le Ségur	Le Ségur	Le Ségur à Landerrouet s/ Ségur	Le Ségur
BV_FRR61A_11	Ruisseau de Marquelot	Ruisseau de Marquelot	Le Marquelot à Bagas	Ruisseau de Marquelot
BV_FRR61A_2	Ruisseau de Malromé	Ruisseau de Malromé	Le Malromé à Auriac s/ Dropt	Ruisseau de Malromé
BV_FRR61A_3	Ruisseau de Guillaumet	Ruisseau de Guillaumet	Pas de station	Ruisseau de Guillaumet
BV_FRR61A_4	Ruisseau de Sautebouc	Ruisseau de Sautebouc	Pas de station	Ruisseau de Sautebouc
BV_FRR61A_5	La Dourdèze	La Dourdèze	La Dourdèze à Baleyssagues	La Dourdèze
BV_FRR61A_7	Ruisseau de la Lane	Ruisseau de la Lane	Le ruisseau de la Lane à Dieulivol	Ruisseau de la Lane
BV_FRR61A_8	Ruisseau de Dousset	Ruisseau de Dousset	Le ruisseau de Dousset à Dieulivol	Ruisseau de Dousset
BV_FRR61A_9	L'Andouille	L'Andouille	L'Andouille à Roquebrune	L'Andouille
BV_FRR61B_1	La Douyne	La Douyne de Ferrensac	Pas de station	La Douyne de Ferrensac
BV_FRR61B_2	La Douyne	La Douyne de Montauriol	Pas de station	La Douyne de Montauriol
BV_FRR61B_3	La Banège	La Banège	La Banège à Plaisance	La Banège
BV_FRR61B_4	Ruisseau de Lacalège	Ruisseau de Lacalège	Lacalège à Lauzun	Ruisseau de Lacalège
BV_FRR61B_5	Ruisseau du Réveillou	Ruisseau du Réveillou	Pas de station	Ruisseau du Réveillou
BV_FRR61B_6	Ruisseau de Pissabesque	Ruisseau de Pissabesque	Pas de station	Ruisseau de Pissabesque
BV_FRR61C_1	Le Courberieu	Le Courberieu	Le Courberieu à Villeréal	Le Courberieu
BV_FR634	La Vignague	Vignague	La Vignague à Morizès	La Vignague
BV_FRR634_1	Ruisseau de la Fontasse			
BV_FRR634_2	Le Babin			
BV_FR628	La Bournègue	Bournègue	La Bournègue à Plaisance	La Bournègue
BV_FRR628_2	La Nette			
BV_FR630	La Dourdenne	Dourdenne	La Dourdenne à Roumagne	La Dourdenne
BV_FRR630_2	Ruisseau de Cantepie			
BV_FRR630_5	Ruisseau du Mont Saint-Jean			
BV_FRR630_6	Ruisseau du Saut du Loup			
BV_FR627A	Le Brayssou du barrage du Brayssou au confluent du Dropt	Brayssou	Le Brayssou à Rives	Le Brayssou du barrage du Brayssou au confluent du Dropt
BV_FR627B	Le Brayssou de sa source à la retenue du Brayssou			
BV_FL20	Retenue du Brayssou			
BV_FRR627A_1	La Ganne			
BV_FRR627A_2	Ruisseau de Pont Traucat			
BV_FR629B	L'Escourou de sa source à la retenue de Lescouroux	Escourou	L'Escourou à St-Eulalie-d'Eymet	L'Escourou de sa source à la retenue de Lescouroux
BV_FL57	Retenue de l'Escourou			
BV_FRR629B_1	L'Escalette			

2.2 DIAGNOSTIC DES BASSINS VERSANTS

Afin de caractériser les 25 bassins versants définis précédemment, une méthode basée sur celle du SMEAG et du SMAVLOT a été utilisée :

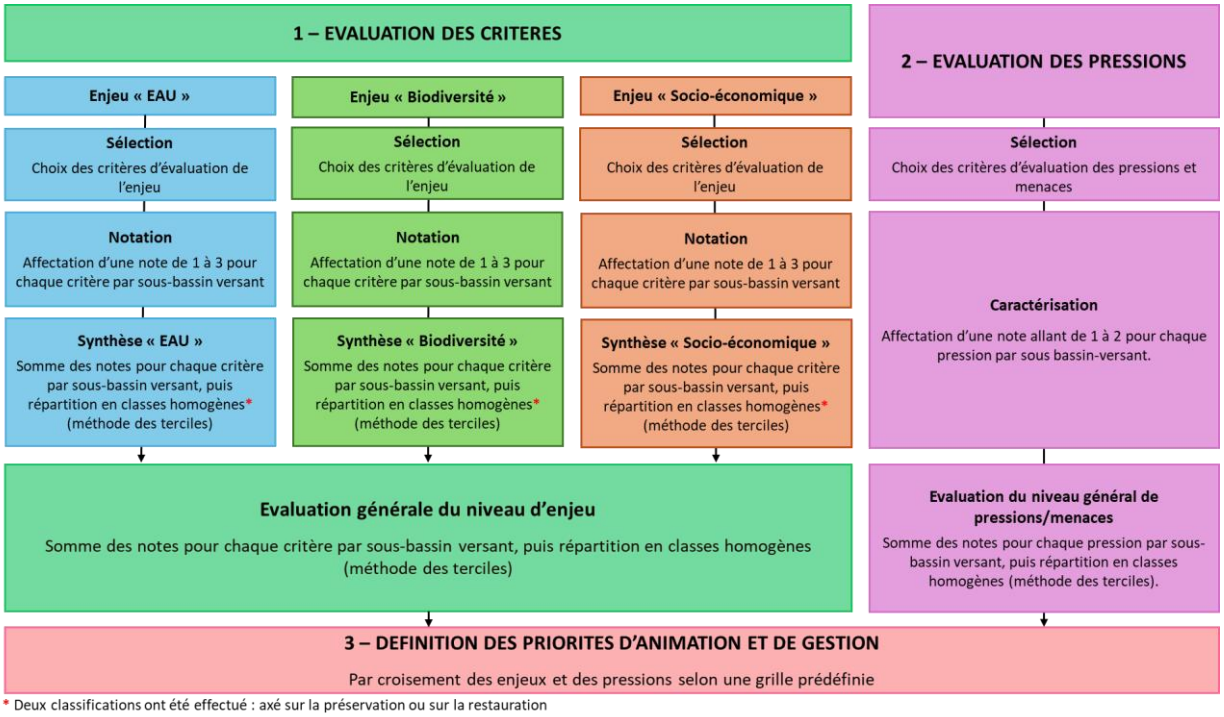


Figure 7 : Schéma de la méthodologie utilisée

Cette méthode a permis de dégager 4 grands enjeux ainsi que 5 pressions :

- L'enjeu Eau Quantitatif,
- L'enjeu Eau Qualitatif,
- L'enjeu Biodiversité,
- L'enjeu Socio-économique.

- Pressions Ponctuelles,
- Pressions Diffuses,
- Pressions de Prélèvements d'eau,
- Altérations hydromorphologiques,
- Pression des plans d'eau.

L'ensemble des analyses statistiques ont été réalisé via le logiciel R.

2.2.1 Les enjeux

Les différents critères intégrés dans les enjeux sont présentés ci-dessous. Ils sont précisément détaillés dans l'annexe 2.

Ces critères ont été soumis à une notation sur 3 points soit via la méthode des terciles soit par l'attribution d'une note à une catégorie déjà existante (certaines notations ont été adaptées au besoin).

Les critères non retenus sont présentés en annexe 3. Cette sélection a fait l'objet d'une validation amont des partenaires techniques et financiers.

❖ *Enjeu Eau Quantitatif*

En lien avec les **fonctions hydrauliques** des zones humides, ces critères ont pour objectif de définir la sensibilité du bassin versant face aux problématiques quantitatives.

Les critères intégrés sont :

Tableau 2 : Critères de l'enjeu « Eau Quantitatif »

Critères	Classes & Notes	Détails
Volume d'eau prélevée	0 : Absence de prélèvement 1 : Faible volume 2 : Volume moyen 3 : Fort volume	Bilan des volumes prélevés en eaux superficielles (m3)
Ecoulement en période d'étiage	0 : Axe réalimenté 1 : Ecoulement visible 2 : Ecoulement non visible 3 : Assec	Dans le cas de relevés ONDE : données des 3 dernières années de suivis des étiages puis conservation de la donnée la plus déclassante. En cas d'absence de relevés ONDE : données issues du PPGCE ou expertise interne du technicien rivière.
Risque inondation	1 : Pas de risque inondation 3 : Risque inondation présent	Présence de zones inondables (définies d'après les données PPRI et Atlas des zones inondables) avec un enjeu de biens et personnes.

❖ *Enjeu Eau Qualitatif*

En lien avec les **fonctions épuratrices** des zones humides, ces critères ont pour objectif de définir l'état écologique des bassins versants et leur vulnérabilité à une dégradation.

Les critères paramètres intégrés sont :

Tableau 3 : Critères de l'enjeu « Eau Qualitatif »

Critères	Classes & Notes	Détails
Objectif SDAGE - Etat écologique	1 : Bon état / Objectif SDAGE Atteint 2 : Objectif SDAGE à atteindre 3 : Objectif Moins Strict	Objectif écologique établi par le SDAGE 2022-2027 et regard sur l'atteinte de l'objectif : - Masse d'eau ayant un objectif de bon état à atteindre et objectif atteint - Masse d'eau ayant un objectif de bon état à atteindre et objectif non atteint - Masse d'eau en objectif moins strict (OMS)
Etat écologique 2023	1 : Bon état 2 : Etat moyen 3 : Etat mauvais / médiocre	Etat écologique des cours d'eau établit en 2023 (SIE Adour-Garonne)
Erosion des sols	1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort / Très fort	Cette analyse est issue d'une analyse interne antérieure. L'aléa érosion des sols (score de 1 à 5) est issue d'une modélisation (SAGE Dropt) sur des dalles de 2 500 m². Ces dalles ont été découpées par bassin versant. Pour chaque bassin versant, un pourcentage du bassin versant en aléa fort à très fort a été calculé.

❖ *Enjeu Biodiversité*

En lien avec la fonction « biodiversité » des zones humides, ces critères ont pour objectif d'identifier les bassins versants étant des territoires préservés (traduisant un potentiel d'accueil d'espèces remarquables).

Les critères intégrés sont :

Tableau 4 : Critères de l'enjeu « Biodiversité »

Critères	Classe & Notes	Détails
Surface de plan d'eau en lit majeur	1 : Faible surface 2 : Surface moyenne 3 : Forte surface	Surface totale de plans d'eau dans une zone tampon de 200m autour des cours d'eau, rapportée à la surface totale de la bande tampon.
Surface de milieux naturels en lit majeur	0 ou 1 : Forte surface 2 : Surface moyenne 3 : Faible surface * Bonification : - 1 si présence d'inventaire ZH en interne	Surface totale des espaces forestiers et prairiaux dans une zone tampon de 200m autour des cours d'eau, rapportée à la surface totale de la bande tampon. En cas d'inventaires zones humides internes terminés, application d'un bonus.
Présence d'espèces remarquables	1 : Nombre élevé 2 : Nombre moyen 3 : Nombre faible	Présence/absence d'espèces remarquables. Espèces sélectionnées via liste du SMEAG et du SMAVLOT (annexe 5)

❖ *Enjeu Socio-économique*

Ces critères ont pour objectifs d'identifier les bassins versants possédant des activités socio-économiques dépendantes des zones humides.

Les critères intégrés sont :

Tableau 5 : Critères de l'enjeu « Socio-économique »

Critères	Classe & Notes	Détails
Présence de lacs de réalimentation	1 : Présence de lac(s) 3 : Absence de lac(s)	Présence ou non de lac(s) de réalimentation sur le bassin dont le propriétaire est Epidropt
Activité d'élevage	1 : Densité d'UGB herbivore forte 2 : Densité d'UBG herbivore moyenne 3 : Densité d'UGB herbivore faible	Le nombre d'UGB herbivore est connu à l'échelle communale. Pour obtenir une valeur par bassin versant : découpage des communes par bassins versants ; calcul de la surface de chaque commune dans chaque bassin ; calcul du ratio d'UGB herbivore par commune dans chaque bassin ; somme des UGB par bassin versant.
Devenir des prairies en lit majeur	1 : Gain de prairie et perte de culture 2 : Stabilité des surfaces de prairie 3 : Disparition des surfaces prairiales * Point malus : Gain de cultures (+1)	Evolution entre 2015 et 2023 du pourcentage des surfaces de prairies et de cultures dans une bande tampon de 200 m autour des cours d'eau
Activité halieutique	1 : Présence d'au moins 1 AAPPMA et présence d'un parcours ou un site spécifique 2 : Présence d'au moins 1 AAPPMA 3 : Absence d'AAPPMA	Présence de surface ou linéaire de cours d'eau en gestion par une AAPPMA sur le bassin versant. Présence de parcours ou site spécifique sur le bassin versant (no-kill, float-tube, Parcours Passion, Parcours famille, Carpe de nuit, Parcours jeune, étang fédéral, …)

A la suite de la caractérisation des 25 bassins et de leur notation pour chacun de ces critères, deux classements ont été réalisés afin de définir le niveau d'enjeu du bassin versant vis-à-vis d'actions en faveur de la conservation ou de la restauration des zones humides.

En effet, deux grands enjeux sont à distinguer :

- **Un enjeu de préservation** qui vise particulièrement les bassins versants que l'on pourrait qualifier, selon les critères retenus vis-à-vis des zones humides, de conservés ou préservés.
- **Un enjeu de restauration** qui vise particulièrement les bassins versants que l'on pourrait qualifier, selon les critères retenus vis-à-vis des zones humides, d'altérés ou dégradés.

Afin de disposer d'un regard objectif sur ces deux axes de travail, chaque critère a fait l'objet d'une double notation :

- l'une visant des enjeux de préservation,
- l'autre visant des enjeux de restauration.

Les notes attribuées aux bassins ont alors été soumises à 2 classements différents dont les détails sont disponibles dans le tableau ci-après.

In fine, pour ces deux axes, chaque bassin versant se voit affecter d'une note allant de 12 à 36. Pour la catégorie « Enjeu socio-économique », la note obtenue est rapportée sur 9 afin de ne pas donner plus de poids à cet enjeu qu'aux autres.

Un classement est effectué selon la méthode des terciles :

- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

Ce classement est réalisé pour les 4 enjeux identifiés ainsi que pour l'enjeu général ce qui permettra d'affiner l'analyse menée.

❖ *Regroupement de bassins versants*

Une classification hiérarchique ascendante a été réalisée pour les 25 bassins versants. Cette analyse permet de regrouper les bassins versants selon leur ressemblance, sur la base des 13 critères présentés ici.

2.2.2 Les pressions

Les critères des pressions ont été soumis à une notation sur 2 points. Pour chaque bassin versant, les notes attribuées aux pressions sont sommées afin de donner une note globale.

Les différents critères intégrés dans les pressions sont présentés ci-dessous. Ils sont précisément détaillés dans l'annexe 4.

❖ *Pressions Ponctuelles*

Ce critère reprend les pressions ponctuelles (domestiques et industrielles) identifiées dans le cadre de l'Etat des lieux du SDAGE Adour-Garonne. Il est basé sur l'Etat des lieux 2019, avec un bonus/malus basé sur les perspectives données pour l'Etat des lieux 2025.

Tableau 6 : Critères des Pressions ponctuelles

Paramètres	Classe & Notes	Détails
Rejets macropolluants des stations d'épurations domestiques par temps sec	Sur la base de l'état des lieux 2019 du SDAGE : critère significatif ou non significatif (un seul sous-critère significatif donne significatif). Application d'un bonus ou malus (+/- 0,5) selon les prévisions d'évaluation de l'Etat des lieux 2025. "	Critère intégratif des pressions ponctuelles (pp_step) suivant les règles du SDAGE
Rejets macropolluants d'activités industrielles non raccordées		Critère intégratif des pressions ponctuelles (pp_ind) suivant les règles du SDAGE.
Rejets substances dangereuses d'activités industrielles non raccordées		Critère intégratif des pressions ponctuelles (pp_ind_subs) suivant les règles du SDAGE.

❖ *Pressions Diffuses*

Ce critère reprend les pressions diffuses (azote diffus d'origine agricole et pesticides) identifiées pdans le cadre de l'Etat des lieux du SDAGE Adour-Garonne. Il est basé sur l'Etat des lieux 2019, avec un bonus/malus basé sur les perspectives données pour l'Etat des lieux 2025.

Tableau 7 : Critères des Pressions Diffuses

Paramètres	Classe & Notes	Détails
Azote diffus d'origine agricole	Sur la base de l'état des lieux 2019 du SDAGE : critère significatif ou non significatif (un seul sous-critère significatif donne significatif). Application d'un bonus ou malus (+/- 0,5) selon les prévisions d'évaluation de l'Etat des lieux 2025. "	Critère intégratif des pressions diffuses (rw_dif_azot) suivant les règles du SDAGE.
Pesticides		Critère intégratif des pressions diffuses (rw_dif_phyt) suivant les règles du SDAGE.

❖ *Pressions de Prélèvements d'eau*

Ce critère reprend la pression prélèvement d'eau (eau potable, industriel et irrigation) identifiée dans le cadre de l'Etat des lieux du SDAGE Adour-Garonne. Il est basé sur l'Etat des lieux 2019 uniquement.

Tableau 8 : Critères des pressions de Prélèvements d'eau

Paramètres	Classe & Notes	Détails
Prélèvements Alimentation en Eau Potable	Sur la base de l'état des lieux 2019 du SDAGE : critère significatif ou non significatif (un seul sous-critère significatif donne significatif).	Critère intégratif des prélèvements d'eau (prl_aep) suivant les règles du SDAGE.
Prélèvements industriels		Critère intégratif des prélèvements d'eau (prl_ind) suivant les règles du SDAGE.
Prélèvements irrigation		Critère intégratif des prélèvements d'eau (prl_irri) suivant les règles du SDAGE.

❖ *Altérations hydromorphologiques*

Ce critère reprend le niveau d'altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements : (hydrologie, morphologie et continuité) identifié dans le cadre de l'Etat des lieux du SDAGE Adour-Garonne. Il est basé sur l'Etat des lieux 2019, avec un bonus/malus basé sur les perspectives données pour l'Etat des lieux 2025.

Tableau 9 : Critères des Altérations hydromorphologiques

Paramètres	Classe & Notes	Détails
Altération de la continuité	Sur la base de l'Etat des lieux 2019, les sous-critères peuvent être notés minimes, modérés et élevés. Si 3 minimes -> non significatif. Si 2 minimes et un modéré -> non significatif. Toute autre combinaison -> significatif Application d'un bonus ou malus (+/- 0,5) selon les prévisions d'évaluation de l'Etat des lieux 2025.	Critère intégratif des altérations hydromorphologiques (rw_hym_cont) suivant les règles du SDAGE.
Altération de l'hydrologie		Critère intégratif des altérations hydromorphologiques (rw_hym_hyd) suivant les règles du SDAGE.
Altération de la morphologie		Critère intégratif des altérations hydromorphologiques (rw_hym_mor) suivant les règles du SDAGE.

❖ *Pression des plans d'eau*

Ce critère est ajouté aux critères issus du SDAGE de l'Agence de l'Eau (présentés précédemment). Il vient évaluer le niveau de pression exercé par les plans d'eau sur le bassin versant.

Tableau 10 : Critère de la pression des plans d'eau

Paramètres	Classe & Notes	Détails
Plans d'eau	Classement de 1 à 3 par la méthode des terciles	Surface de plans d'eau par rapport à la surface totale du bassin versant. *(Source : AFB 2018 (couche interne : PE_Dropt_par_BV))*

In fine, chaque bassin versant se voit affecter d'une note allant de 5 à 10. Un classement est effectué selon la méthode des terciles :

- Pressions faibles
- Pressions moyennes
- Pressions fortes

2.3 CROISEMENT DES ENJEUX ET DES PRESSIONS

La dernière étape consiste en un croisement des résultats obtenus pour les enjeux et les pressions. Ce croisement permet de définir les priorités d'animation et de gestion sur les deux axes de travail, la préservation et la restauration.

Cette étape est réalisée en croisant les résultats selon le tableau décisionnel suivant :

Tableau 11 : Tableau décisionnel de croisement des enjeux et des pressions

Enjeux / Pressions	Forts	Moyens	Faibles
Fortes	Niveau de priorité A	Niveau de priorité A	Niveau de priorité B
Moyennes	Niveau de priorité A	Niveau de priorité B	Niveau de priorité C
Faibles	Niveau de priorité B	Niveau de priorité C	Niveau de priorité C

Pour chaque bassin versant, une priorité d'animation « restauration » et « préservation » sera obtenue. Il est proposé en synthèse pour chaque bassin versant :

- d'identifier la priorité d'animation en conservant l'indicateur le plus fort (A, B ou C)
- de distinguer si cela concerne l'axe restauration (r), préservation (p), ou les 2.

3 EVALUATION DES ENJEUX

3.1 ENJEU « EAU QUANTITATIF »

3.1.1 Volume d'eau prélevé (demandes 2025)

Sur le bassin versant du Dropt :

- 7 bassins présentent une **absence de prélèvement** : le Courberieu, le Ségur, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Marquelot et le ruisseau du Jonquet.
- 5 bassins présentent un **faible prélèvement** : la Dourdèze, la Douyne de Ferrensac, le ruisseau de Dousset, le ruisseau du Réveillou et la Vignague.
- 5 bassins montrent un **prélèvement moyen** : l'Andouille, l'Escourou, la Douyne de Montauriol, le ruisseau de Malromé et le ruisseau de Pissabesque.
- Les 8 autres bassins montrent un **prélèvement fort** : la Bournègue, le Brayssou, la Dourdenne, la Banège, le ruisseau de Sautebouc et le Dropt sur tout son cours.

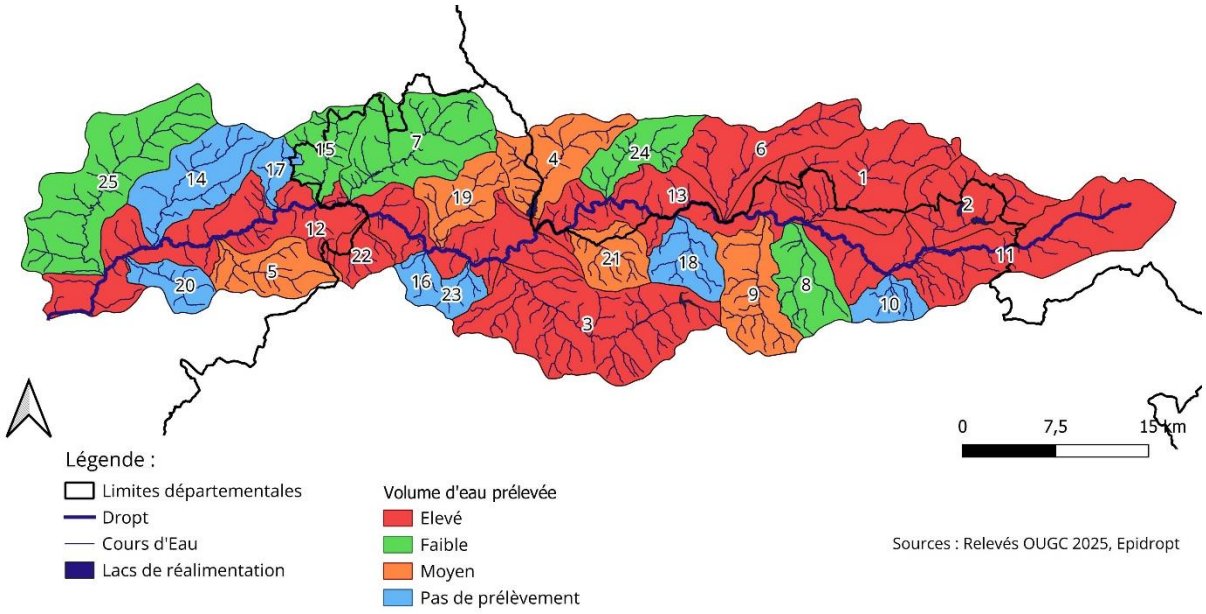


Figure 8 : Carte du critère Volume d'eau prélevé sur les 25 bassins versants du territoire.

3.1.2 Ecoulement en période d'étiage

Sur le bassin versant du Dropt :

- 3 bassins sont identifiés comme **axes réalimentés** : la Dourdenne, le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou et le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne.
- 7 bassins présentent un **écoulement visible** : le Brayssou, l'Escourou, la Banège, le Ségur, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Marquelot et la Vignague.
- 4 bassins montrent un **écoulement non visible** : la Douyne de Ferrensac, la Douyne de Montauriol, le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue et le ruisseau de Lacalège.
- Les 11 autres bassins montrent des **assecs récurrents** : la Bournègue, l'Andouille, la Dourdèze, le Courberieu, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de Malromé, le

ruisseau de Pissabesque, le ruisseau de Sautebouc, le ruisseau du Jonquet et le ruisseau du Réveillou.

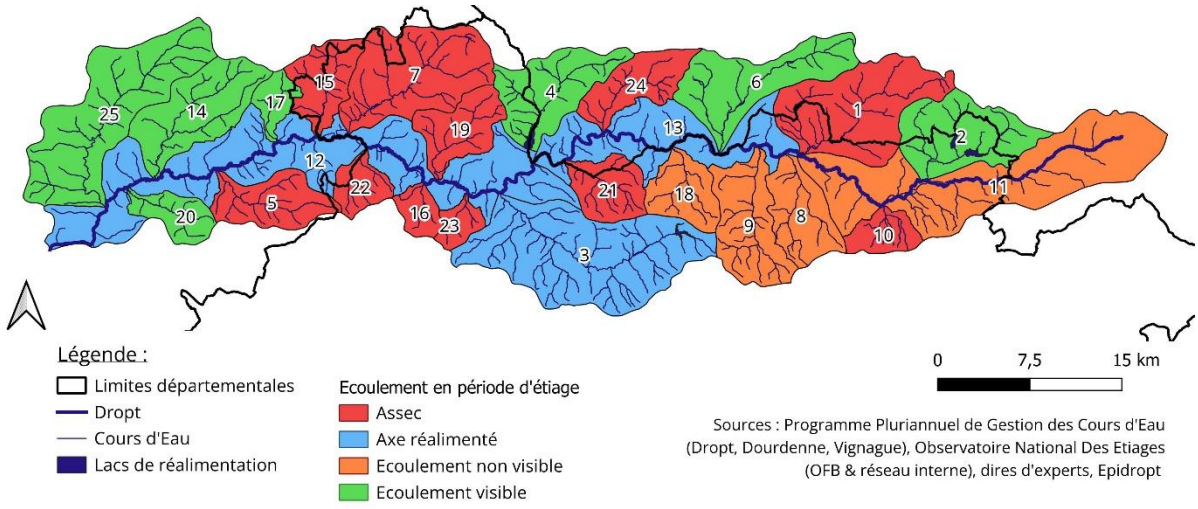


Figure 9 : Carte du critère Ecoulement en période d'étiage sur les 25 bassins versants du territoire.

3.1.3 Risque inondation

Sur le bassin versant du Dropt :

- 5 bassins **présentent un risque inondation** dans des zones à enjeu de biens et personnes : la Banège, la Vignague et le Dropt sur l'ensemble de son cours.
- Les 20 autres bassins ne présentent pas de risque inondation.

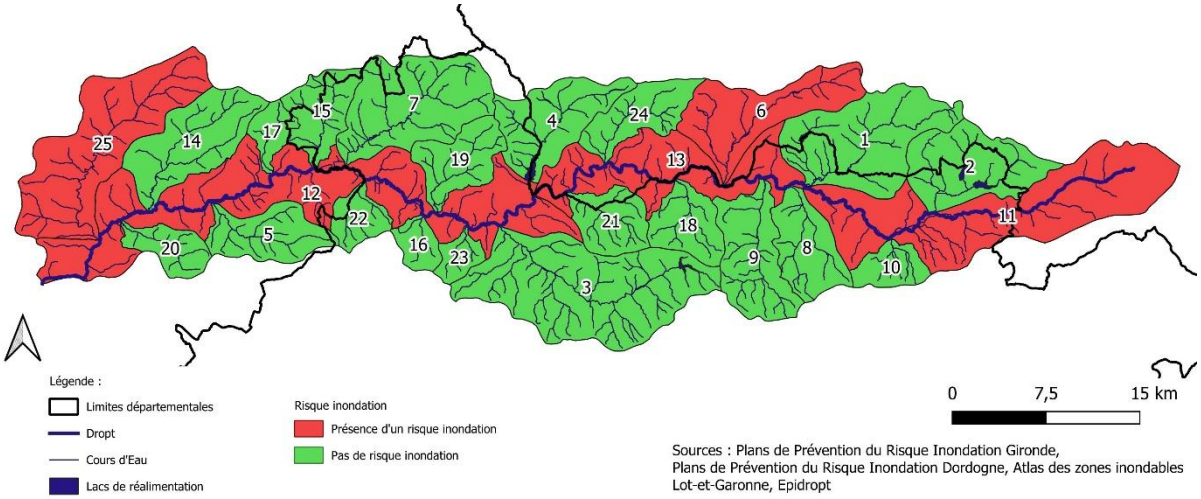


Figure 10 Carte du critère risque inondation sur les 25 bassins versants du territoire.

3.1.4 Synthèse « Eau Quantitatif »

Une synthèse des critères de l'enjeu Eau Quantitatif est disponible dans le Tableau 12.

Tableau 12 : Synthèse de l'enjeu Eau Quantitative

Bassin versant	Volume d'eau prélevé	Ecoulement en période d'étiage	Risque inondation
La Banège	Moyen	Ecoulement visible	Présence
Escourou	Moyen	Ecoulement visible	Absence
Ruisseau de la Lane	Absence	Ecoulement visible	Absence
Ruisseau du Réveillou	Faible	Assec	Absence
La Dourdèze	Faible	Assec	Absence
La Douyne de Montauriol	Faible	Ecoulement non visible	Absence
Le Ségur	Absence	Ecoulement visible	Absence
Ruisseau de Marquelot	Absence	Ecoulement visible	Absence
Vignague	Faible	Ecoulement visible	Présence
Bournègue	Fort	Assec	Absence
Brayssou	Fort	Ecoulement visible	Absence
Dourdenne	Fort	Réalimenté	Absence
L'Andouille	Faible	Assec	Absence
La Douyne de Ferrensac	Faible	Ecoulement non visible	Absence
Le Courberieu	Absence	Assec	Absence
Le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue	Fort	Ecoulement non visible	Présence
Le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne	Fort	Réalimenté	Présence
Le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou	Fort	Réalimenté	Présence
Ruisseau de Dousset	Faible	Assec	Absence
Ruisseau de Guillaumet	Absence	Assec	Absence
Ruisseau de Lacalège	Absence	Ecoulement non visible	Absence
Ruisseau de Malromé	Moyen	Assec	Absence
Ruisseau de Pissabesque	Moyen	Assec	Absence
Ruisseau de Sautebouc	Fort	Assec	Absence
Ruisseau du Jonquet	Absence	Assec	Absence

Sur le bassin « le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue », il est important d'ajouter qu'un enjeu eau potable existe avec la présence de la source de Labrame.

3.2 ENJEU « EAU QUALITATIF »

3.2.1 Objectif SDAGE – Etat écologique

Sur le bassin versant du Dropt :

- 4 bassins ont **atteint l'objectif établit par le SDAGE 2019 et sont en bon état** : l'Escourou, la Banège, le ruisseau de la Lane et le ruisseau du Réveillou.
- 5 bassins doivent **atteindre l'objectif fixé par le SDAGE** : la Dourdèze, la Douyne de Montauriol, le Ségur, le ruisseau de Marquelot et la Vignague.
- Les 16 autres bassins sont en **Objectif Moins Strict (OMS)** : le Brayssou, la Bournègue, la Dourdenne, l'Andouille, la Douyne de Ferrensac, le Courberieu, le Dropt sur l'ensemble de son cours, le ruisseau du Dousset, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Malromé, le ruisseau de Pissabesque, le ruisseau de Sautebouc et le ruisseau du Jonquet.

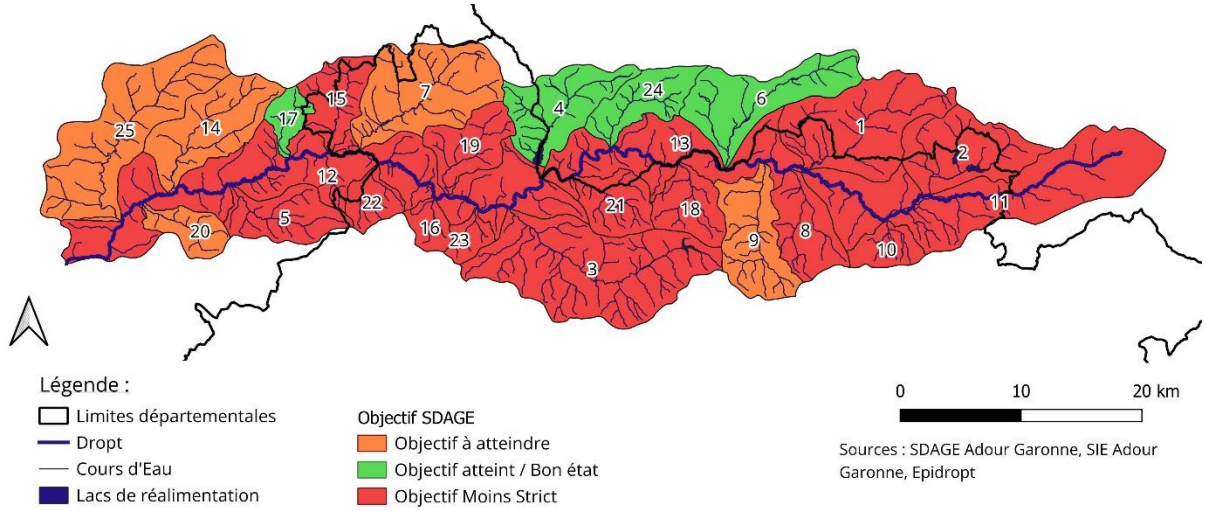


Figure 11 : Carte du critère Objectif SDAGE – Etat écologique sur les 25 bassins versants du territoire.

3.2.2 Etat écologique 2023

Sur le bassin versant du Dropt :

- 1 bassin est classé **en bon état écologique** : le ruisseau du Réveillou.
- 10 bassins ont un **état écologique moyen** : le Brayssou, la Banège, la Douyne de Ferrensac, la Douyne de Montauriol, le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent du l'Escourou, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Pissabesque, le ruisseau de Sautebouc et le ruisseau du Jonquet.
- Les 14 autres bassins ont un **état écologique mauvais ou médiocre** : la Bournègue, la Dourdenne, l'Escourou, l'Andouille, la Dourdèze, le Courberieu, le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue, le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne, le Ségur, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Malromé, le ruisseau de Marquelot et la Vignague.

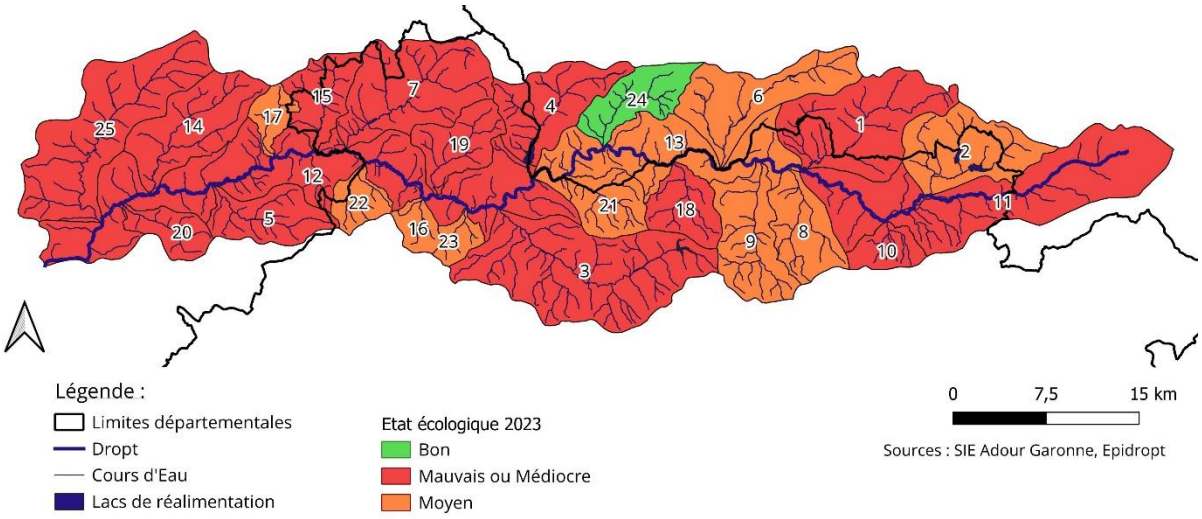


Figure 12 : Carte du critère Etat écologique 2023 des 25 bassins versants du territoire.

3.2.3 Erosion des sols

Sur le bassin versant du Dropt :

- 4 bassins présentent un **faible risque** : le Brayssou, la Banège, le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue et le ruisseau du Réveillou.
- 12 bassins présentent un **risque moyen** : la Bournègue, l'Escourou, la Douyne de Ferrensac, le Courberieu, le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent du l'Escourou, le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne, le Ségur, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Malromé, le ruisseau de Marquelot et le ruisseau de Pissabesque.
- Les 9 autres bassins présentent un **risque fort ou très fort** : la Dourdenne, l'Andouille, la Dourdèze, la Douyne de Montauriol, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Sautebouc, le ruisseau du Jonquet et la Vignague.

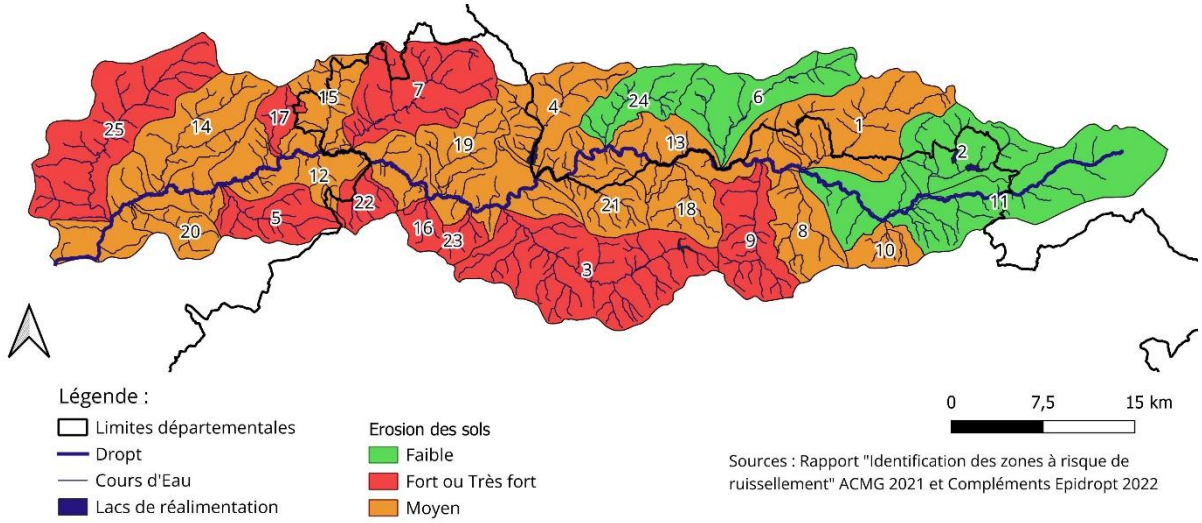


Figure 13 : Carte du critère Erosion des sols sur les 25 bassins versants du territoire.

3.2.4 Synthèse

Une synthèse des critères de l'enjeu Eau Qualitative est disponible dans le Tableau 13.

Tableau 13 : Synthèse de l'enjeu Eau Qualitatif

Bassin versant	Objectif SDAGE – Etat écologique	Etat écologique 2023	Erosion des sols
Bournègue	Objectif moins strict	Mauvais/Médiocre	Moyen
Brayssou	Objectif moins strict	Moyen	Faible
Dourdenne	Objectif moins strict	Mauvais/Médiocre	Fort/Très fort
Escourou	Objectif atteint / Bon état	Mauvais/Médiocre	Moyen
Andouille	Objectif moins strict	Mauvais/Médiocre	Fort/Très fort
Banège	Objectif atteint / Bon état	Moyen	Faible
Dourdèze	Objectif à atteindre	Mauvais/Médiocre	Fort/Très fort
Douyne de Ferrensac	Objectif moins strict	Moyen	Moyen
Douyne de Montauriol	Objectif à atteindre	Moyen	Fort/Très fort
Courberieu	Objectif moins strict	Mauvais/Médiocre	Moyen
Dropt de sa source au confluent de la Bournègue	Objectif moins strict	Mauvais/Médiocre	Faible
Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou	Objectif moins strict	Mauvais/Médiocre	Moyen
Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne	Objectif moins strict	Moyen	Moyen
Ségur	Objectif à atteindre	Mauvais/Médiocre	Moyen
Ruisseau de Dousset	Objectif moins strict	Mauvais/Médiocre	Moyen
Ruisseau de Guillaumet	Objectif moins strict	Moyen	Fort/Très fort
Ruisseau de la Lane	Objectif atteint / Bon état	Moyen	Fort/Très fort
Ruisseau de Lacalège	Objectif moins strict	Mauvais/Médiocre	Moyen
Ruisseau de Malromé	Objectif moins strict	Mauvais/Médiocre	Moyen
Ruisseau de Marquelot	Objectif à atteindre	Mauvais/Médiocre	Moyen
Ruisseau de Pissabesque	Objectif moins strict	Moyen	Moyen
Ruisseau de Sautebouc	Objectif moins strict	Moyen	Fort/Très fort
Ruisseau du Jonquet	Objectif moins strict	Moyen	Fort/Très fort
Ruisseau du Réveillou	Objectif atteint / Bon état	Bon	Faible
Vignague	Objectif à atteindre	Mauvais/Médiocre	Fort/Très fort

3.3 ENJEU « BIODIVERSITE »

3.3.1 Surface de plans d'eau en lit majeur

Sur le bassin versant du Dropt :

- 12 bassins possèdent une **faible surface** : l'Andouille, la Banège, le Courberieu, le Dropt sur l'ensemble de son cours, le Ségur, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Marquelot, le ruisseau du Réveillou et la Vignague.
- 10 bassins présentent une **surface moyenne** : la Bournègue, la Dourdenne, la Dourdèze, la Douyne de Ferrensac, la Douyne de Montauriol, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Malromé, le ruisseau de Pissabesque et le ruisseau de Sautebouc.
- Les 3 autres bassins ont une **forte surface** : le Brayssou, l'Escourou et le ruisseau du Jonquet.

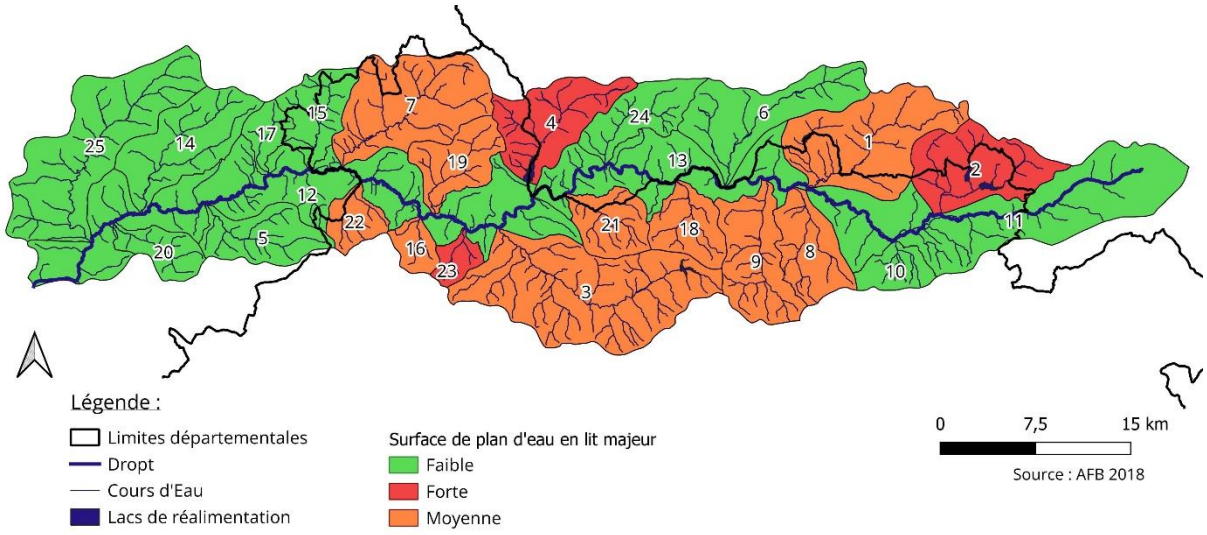


Figure 14 : Carte du critère Surface de plans d'eau en lit majeur sur les 25 bassins versants du territoire.

3.3.2 Surface de milieux naturels en lit majeur

Sur le bassin versant du Dropt :

- 4 bassins possèdent une **faible surface** : la Douyne de Ferrensac, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de Sautebouc et le ruisseau du Jonquet.
- 18 bassins présentent une **surface moyenne** : la Bournègue, le Brayssou, la Dourdenne, l'Escourou, l'Andouille, la Banège, la Dourdèze, la Douyne de Montauriol, le Courberieu, le Dropt sur l'ensemble de son cours, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Malromé, le ruisseau de Pissabesque et le ruisseau du Réveillou.
- Les 3 autres bassins ont une **forte surface** : le Ségur, le ruisseau de Marquelot et la Vignague.

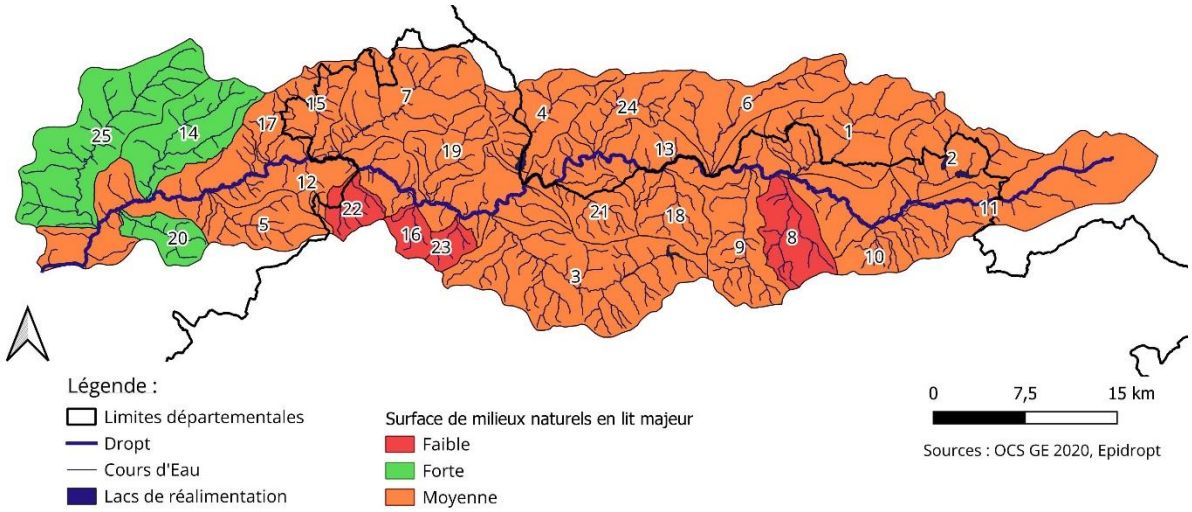


Figure 15 : Carte du critère Surface de milieux naturels en lit majeur sur les 25 bassins versants du territoire.

3.3.3 Présence d'espèces remarquables

Sur le bassin versant du Dropt :

- 3 bassins possèdent un **faible nombre** d'espèces remarquables : le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de la Lane et le ruisseau du Jonquet.
- 12 bassins possèdent un **nombre moyen** d'espèces remarquables : l'Escourou, l'Andouille, la Banège, la Douyne de Ferrensac, la Douyne de Montauriol, le Courberieu, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Marquelot, le ruisseau de Pissabesque, le ruisseau de Sautebouc et le ruisseau du Réveillou.
- Les 10 autres bassins présentent un **nombre élevé** d'espèces remarquables : la Bournègue, le Brayssou, la Dourdenne, la Dourdèze, le Dropt sur l'ensemble de son cours, le Ségur, le ruisseau de Malromé et la Vignague.

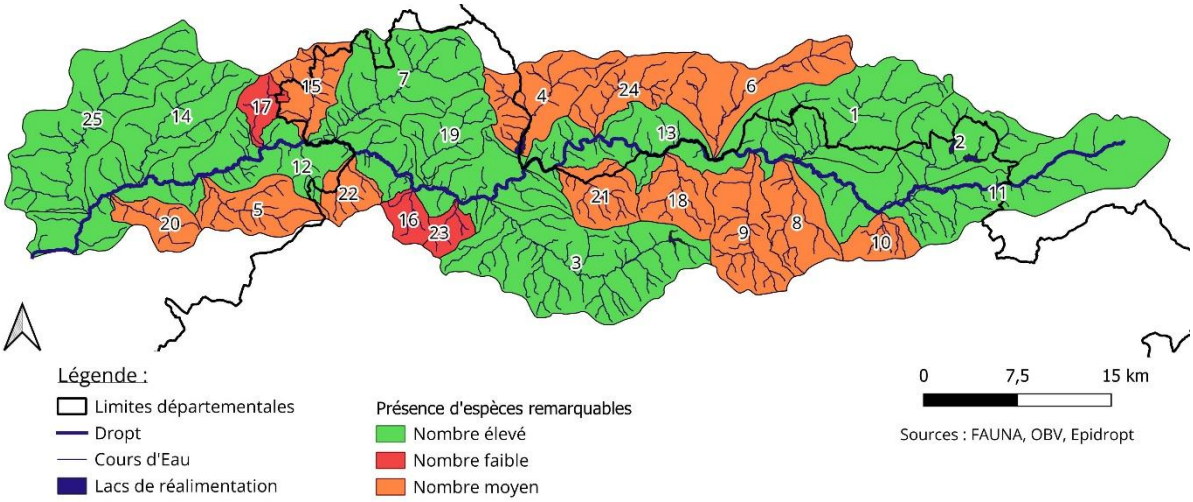


Figure 16 : Carte du critère Présence d'espèces remarquables sur les 25 bassins versants du territoire.

3.3.4 Synthèse Biodiversité

Une synthèse des critères de l'enjeu Biodiversité est disponible dans le Tableau 14.

Tableau 14 : Synthèse de l'enjeu Biodiversité

Bassin versant	Surface de plans d'eau en lit majeur	Surface de milieux naturels en lit majeur	Présence d'espèces remarquabless
Bournègue	Moyenne	Moyenne	Nombre élevé
Brayssou	Forte	Moyenne	Nombre élevé
Dourdenne	Moyenne	Moyenne	Nombre élevé
Escourou	Forte	Moyenne	Nombre moyen
Andouille	Faible	Moyenne	Nombre moyen
Banège	Faible	Moyenne	Nombre moyen
Dourdèze	Moyenne	Moyenne	Nombre élevé
Douyne de Ferrensac	Moyenne	Faible	Nombre moyen
Douyne de Montauriol	Moyenne	Moyenne	Nombre moyen
Courberieu	Faible	Moyenne	Nombre moyen
Dropt de sa source au confluent de la Bournègue	Faible	Moyenne	Nombre élevé
Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou	Faible	Moyenne	Nombre élevé
Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne	Faible	Moyenne	Nombre élevé
Ségur	Faible	Forte	Nombre élevé
Ruisseau de Dousset	Faible	Moyenne	Nombre moyen
Ruisseau de Guillaumet	Moyenne	Faible	Nombre faible
Ruisseau de la Lane	Faible	Moyenne	Nombre faible
Ruisseau de Lacalège	Moyenne	Moyenne	Nombre moyen
Ruisseau de Malromé	Moyenne	Moyenne	Nombre élevé
Ruisseau de Marquelot	Faible	Forte	Nombre moyen
Ruisseau de Pissabesque	Moyenne	Moyenne	Nombre moyen
Ruisseau de Sautebouc	Moyenne	Faible	Nombre moyen
Ruisseau du Jonquet	Forte	Faible	Nombre faible
Ruisseau du Réveillou	Faible	Moyenne	Nombre moyen
Vignague	Faible	Forte	Nombre élevé

3.4 ENJEU « SOCIO-ECONOMIQUE »

3.4.1 Présence de lacs de réalimentation

Sur le bassin versant du Dropt :

- 4 bassins possèdent au moins un lac de réalimentation : la Bournègue, le Brayssou, la Dourdenne et l'Escourou.
- Les 21 autres bassins sont dépourvus de lac de réalimentation.

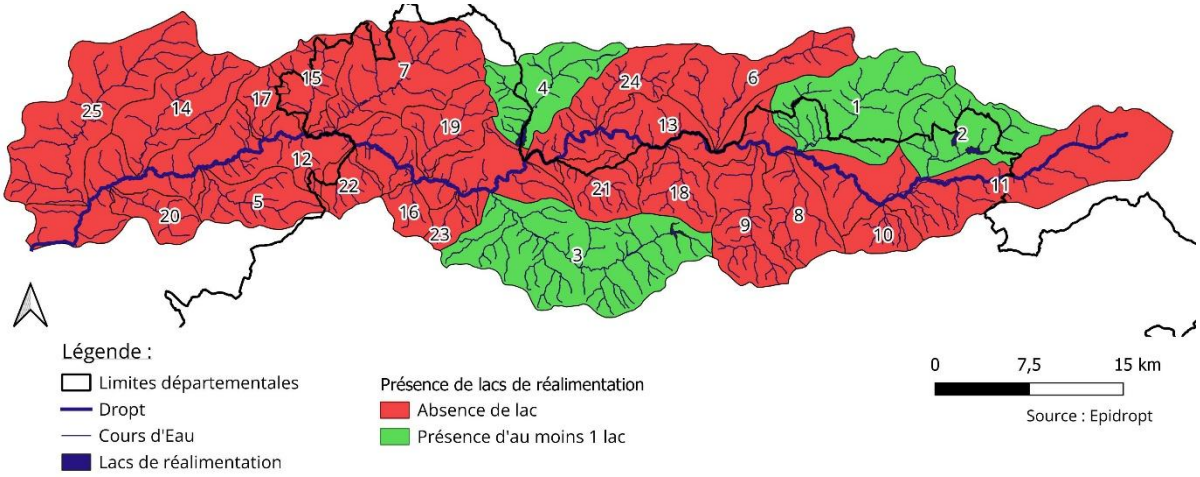


Figure 17 : Carte du critère Présence de lac de réalimentation sur les 25 bassins versants du territoire.

3.4.2 Activité d'élevage

Sur le bassin versant du Dropt :

- 14 bassins présentent une **densité d'UGB herbivore faible** : la Banège, le Courberieu, le Ségur, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Malromé, le ruisseau de Marquelot, le ruisseau de Pissabesque, le ruisseau de Sautebouc, le ruisseau du Jonquet, le ruisseau du Réveillou et la Vignague.
- 7 bassins présentent une **densité d'UGB herbivore moyenne** : la Bournègue, l'Escourou, l'Andouille, la Dourdèze, la Douyne de Ferrensac, la Douyne de Montauriol et le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou.
- Les 3 autres bassins présentent une **densité d'UGB herbivore élevé** : le Brayssou, la Dourdenne, le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue et le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne.

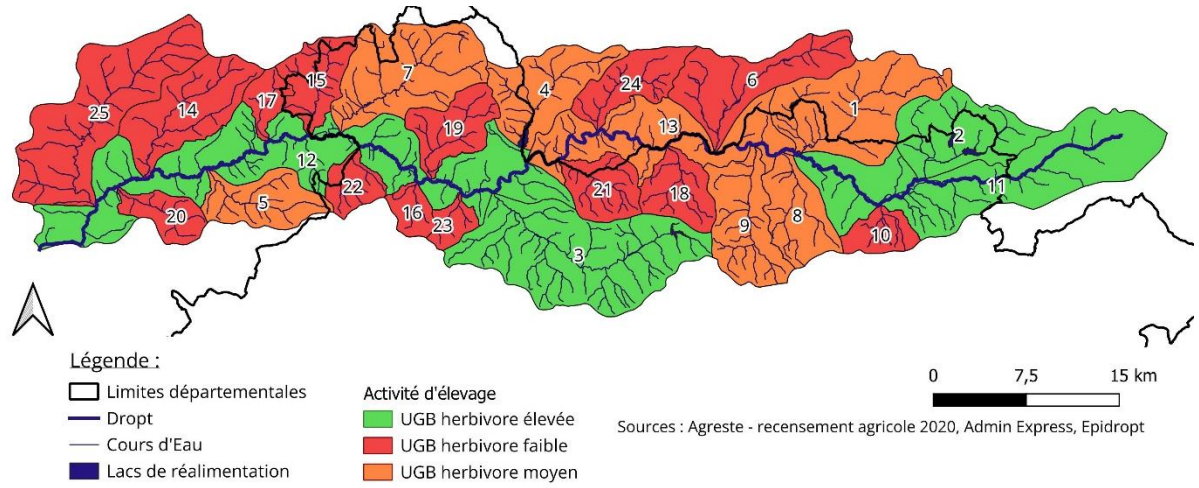


Figure 18 : Carte du critère Activité d'élevage sur les 25 bassins versants du territoire.

3.4.3 Devenir des prairies en lit majeur

Sur le bassin versant du Dropt :

- 1 seul bassin a vu sa surface de prairies se maintenir et sa surface de cultures augmenter : le Courberieu.
- 7 bassins ont vu leur **surface en prairie augmenter** (en corrélation avec une baisse des **surfaces cultivées)** : la Bournègue, la Banège, la Douyne de Ferrensac, le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de Lacalège et le ruisseau du Jonquet.
- 12 bassins ont vu leur **surface en prairie se maintenir** : le Brayssou, la Dourdenne, l'Escourou, l'Andouille, la Douyne de Montauriol, le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de la Garonne en passant par le confluent de l'Escourou, le ruisseau de Pissabesque, le Ségur, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau du Réveillou.et la Vignague.
- 5 bassins ont vu leur **surface en prairie diminuer** : la Dourdèze, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Malromé, le ruisseau de Marquelot et le ruisseau de Sautebouc.

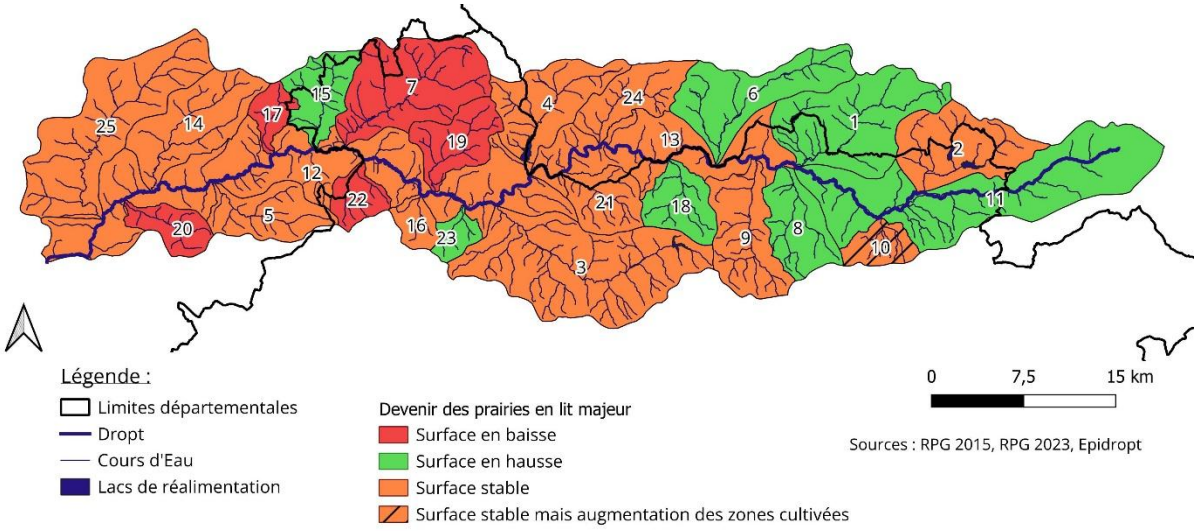


Figure 19 : Carte du critère Devenir des prairies en lit majeur sur les 25 bassins versants du territoire.

3.4.4 Activité halieutique

Sur le bassin versant du Dropt :

- 3 bassins n'ont aucune AAPPMA de présente : le Courberieu, le Dousset et le Sautebouc.
- 12 bassins bénéficient de la présence d'au moins une AAPPMA : l'Andouille, la Banège, la Dourdeze, la Douyne de Ferrensac, la Douyne de Montauriol, le Dropt de sa source au confluent de la Bournegue, le Guillaumet, la Lane, le ruisseau de Lacalege, le Malrome, le Marquelot et la Vignague
- 10 bassins bénéficient de la présence d'au moins une AAPPMA et de la présence d'un parcours ou d'un site spécifique : la Bournegue, le Brayssou, la Dourdenne, l'Escourou, le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne, le Dropt du confluent de la Bournegue au confluent de l'Escourou, le Segur, le Pissabesque, le ruisseau du Jonquet, le ruisseau du Réveillon.

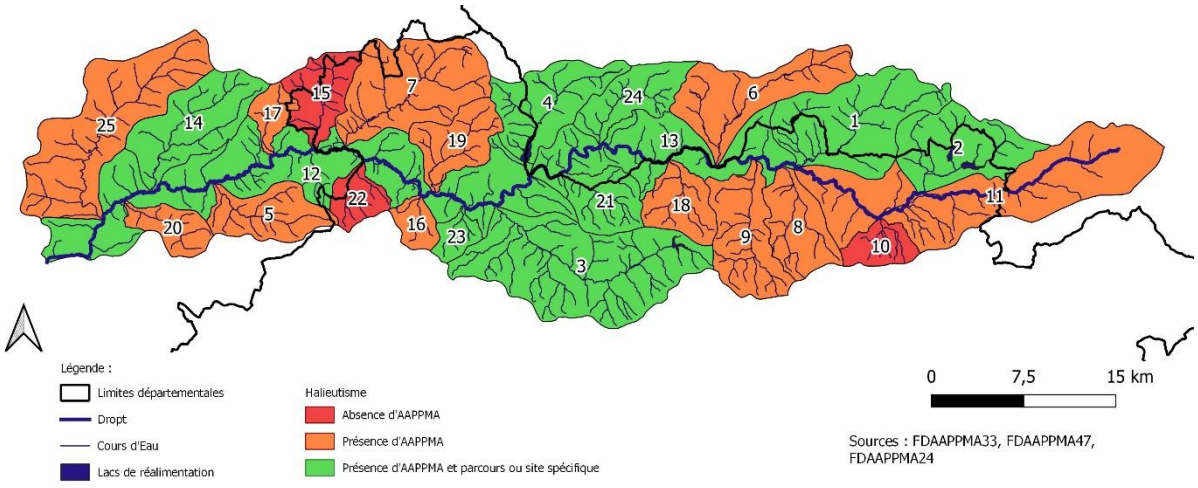


Figure 20 : Carte du critère Activité halieutique sur les 25 bassins versants du territoire.

3.4.5 Synthèse de l'enjeu Socio-économique

Une synthèse des critères de l'enjeu Socio-économique est disponible dans le Tableau 15.

Tableau 15 : Synthèse de l'enjeu Socio-économique

Bassin versant	Présence de lac de réalimentation	Activité d'élevage	Devenir des prairies en lit majeur	Activité halieutique
Bournègue	Présence	Moyen	Gain	Présence d'AAPPMA et parcours ou site
Brayssou	Présence	Fort	Stable	Présence d'AAPPMA et parcours ou site
Dourdenne	Présence	Fort	Stable	Présence d'AAPPMA et parcours ou site
Escourou	Présence	Moyen	Stable	Présence d'AAPPMA et parcours ou site
Andouille	Absence	Moyen	Stable	Présence d'AAPPMA
Banège	Absence	Faible	Gain	Présence d'AAPPMA
Dourdèze	Absence	Moyen	Perte	Présence d'AAPPMA
Douyne de Ferrensac	Absence	Moyen	Gain	Présence d'AAPPMA
Douyne de Montauriol	Absence	Moyen	Stable	Présence d'AAPPMA
Courberieu	Absence	Faible	Stable *	Aucune AAPPMA
Dropt de sa source au confluent de la Bournègue	Absence	Fort	Gain	Présence d'AAPPMA
Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou	Absence	Fort	Stable	Présence d'AAPPMA et parcours ou site
Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne	Absence	Moyen	Stable	Présence d'AAPPMA et parcours ou site
Ségur	Absence	Faible	Stable	Présence d'AAPPMA et parcours ou site
Ruisseau de Dousset	Absence	Faible	Gain	Aucune AAPPMA
Ruisseau de Guillaumet	Absence	Faible	Stable	Présence d'AAPPMA
Ruisseau de la Lane	Absence	Faible	Perte	Présence d'AAPPMA
Ruisseau de Lacalège	Absence	Faible	Gain	Présence d'AAPPMA
Ruisseau de Malromé	Absence	Faible	Perte	Présence d'AAPPMA
Ruisseau de Marquelot	Absence	Faible	Perte	Présence d'AAPPMA
Ruisseau de Pissabesque	Absence	Faible	Stable *a*	Présence d'AAPPMA et parcours ou site
Ruisseau de Sautebouc	Absence	Faible	Perte	Aucune AAPPMA
Ruisseau du Jonquet	Absence	Faible	Gain	Présence d'AAPPMA et parcours ou site
Ruisseau du Réveillou	Absence	Faible	Stable	Présence d'AAPPMA et parcours ou site
Vignague	Absence	Faible	Stable	Présence d'AAPPMA

3.5 BILAN DE LA CARACTERISATION DES BASSINS VERSANTS SELON LES CRITERES

3.5.1 Analyse générale des données

L'analyse statistique de ces critères permet de regrouper les 25 bassins versants, selon leurs caractéristiques, en plusieurs grands groupes qui se distinguent.

Le premier groupe rassemble **le Dropt sur tout son cours**. Ces trois bassins versants se distinguent sur le volet « Quantitatif » par des volumes prélevés forts et la présence d'un risque inondation. Ces bassins versants sont réalimentés, à l'exception du bassin amont qui n'est que partiellement réalimenté. Ils se distinguent également sur l'aspect « Biodiversité » avec une surface de plans d'eau faible en lit majeur, des surfaces de milieux naturels fortes et la présence avérée de nombreuses espèces remarquables. Ils sont également marqués par des activités d'élevages fortes, sauf sur la partie médiane sur laquelle elle est moyenne. Rappelons également l'enjeu eau potable localisé au niveau de la source de Labrame qui n'entre pas dans ces critères de classification.

Le second groupe rassemble **les bassins versants présentant au moins un lac de réalimentation**. De ce fait, l'activité pêche y est bien présente avec des AAPPMA et des parcours spécifiques. Les espèces remarquables y sont recensés en nombre (ce qui s'explique également par l'attractivité des sites pour les naturalistes). Enfin, les volumes d'eau prélevés y sont importants, en raison de la présence des lacs de réalimentation. Ils présentent également une activité d'élevage bien présente avec une densité d'herbivores forte à moyenne. En revanche, ces bassins se distinguent par des états écologiques Mauvais à Médiocre (sauf pour l'Escourou qui est Moyen) et un classement en « Objectif moins strict ».

Le troisième groupe rassemble les bassins versants de **la Vignague, le Lane, le Ségur, le Marquelot, la Banège et le Réveillou**. Ces bassins versants se distinguent avec notamment des surfaces de plans d'eau faible et des surfaces de milieux naturels fortes en lit majeur, traduisant des enjeux de préservation de la biodiversité. Ils présentent également des écoulements en période d'étiage plutôt préservés (sauf pour le Réveillou) et des volumes d'eau prélevés nuls ou faibles (sauf pour la Banège). De même, l'activité d'élevage y est plutôt rare avec une faible densité d'herbivores. Enfin, la Vignague et la Banège présente une sensibilité au risque inondation.

Le quatrième groupe comprend les bassins versants du **Sautebouc, de la Dourdèze, du Malromé, du Pissabesque, de l'Andouille et de la Douyne de Montauriol** et le dernier groupe regroupent les bassins du **Guillaumet, du Jonquet, de la Douyne de Ferrensac, de Lacalège, du Courberieu et du Dousset**.

Ces deux groupes se distinguent par des bassins versants dont l'état écologique est dégradé et sensible à l'érosion des sols. Sur le volet « quantitatif », ils se distinguent par l'absence de risque inondation et des écoulements en période d'étiage altérés avec des assecs estivaux sur tous les bassins (à l'exception de la Douyne de Montauriol, la Douyne de Ferrensac et Lacalège qui sont en écoulement non visible). Enfin, ces bassins sont marqués par une activité d'élevage faible.

Les bassins versants du groupe 4 sont marqués par une surface de milieux naturels qui est relativement forte sur ces bassins malgré une surface de plans d'eau moyenne. La surface en prairie dans le lit majeur est stable ou tend à reculer.

Les bassins versant du groupe 5 sont marqués par une surface de milieux naturels moyenne. Les volume d'eau prélevés y sont faibles ou nuls. La surface de prairies en lit majeur est stable ou tend à augmenter.

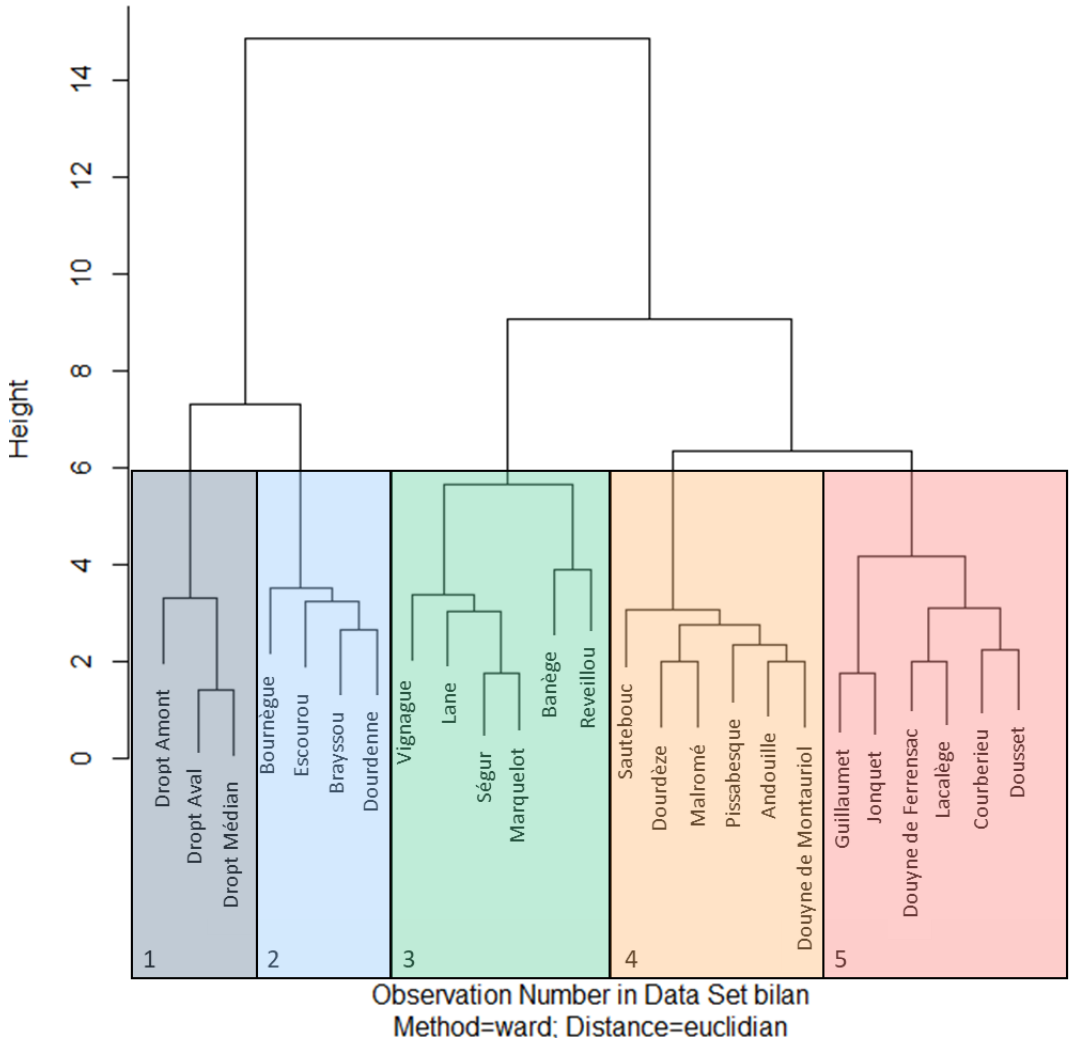


Figure 21 : Dendrogramme de classification des bassins versants selon les différents critères.

Pour simplification : Dropt amont = « Dropt de sa source à la confluence avec la Bournègue », Dropt médian = « Dropt de la confluence avec la Bournègue au confluent de l'Escourou et Dropt aval = « Dropt du confluent de l'Escourou à la confluence avec la Garonne ».

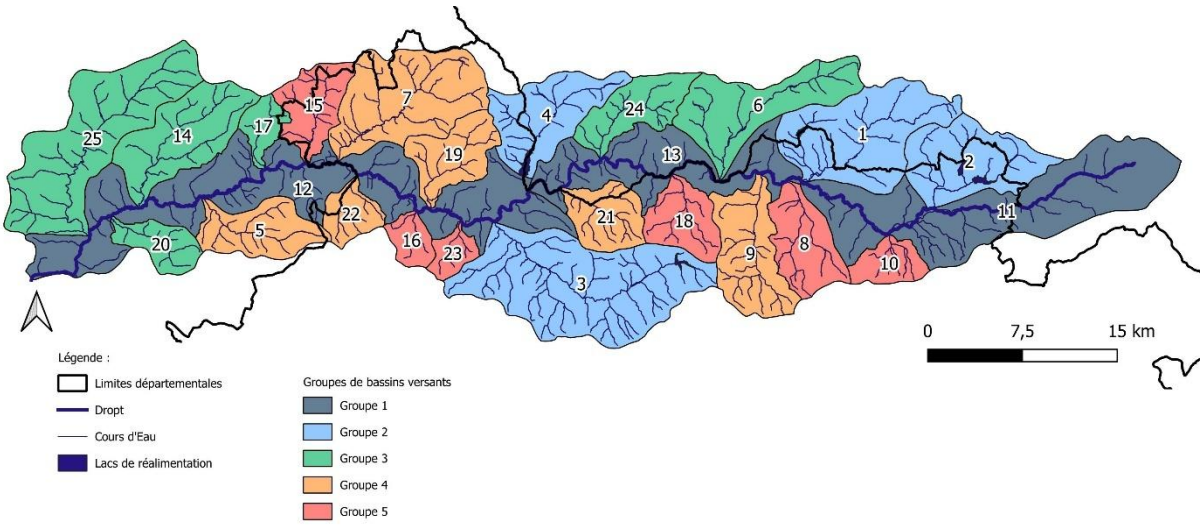


Figure 22 : Carte des 5 groupes identifiés

3.5.2 Bilan des critères vis-à-vis de l'enjeu Restauration

Face à **l'enjeu de restauration** des zones humides, sur le bassin versant du Dropt :

- 7 bassins présentent un **enjeu faible** : la Banège, la Douyne de Ferrensac, le Ségur, le Dousset, le ruisseau de la Lane, le Marquelot et le Réveillou.
- 9 bassins présentent un **enjeu moyen** : l'Escourou, l'Andouille, la Douyne de Montauriol, le Courberieu, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de Lacalège, le Pissabesque, le ruisseau du Joncquet et la Vignague.
- Les 13 autres bassins présentent un enjeu **fort** : la Bournègue, le Brayssou, la Dourdenne, la Dourdèze, le ruisseau de Sautebouc, le Malromé et le Dropt sur tout son long.

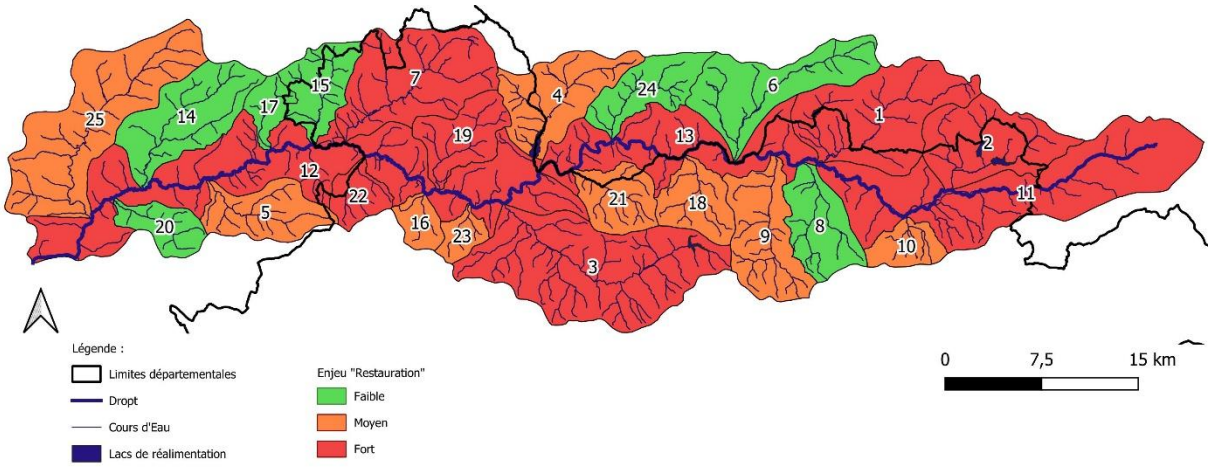


Figure 23 : Carte du niveau d'enjeu « restauration » des 25 bassins versants du territoire.

3.5.3 Bilan des critères vis-à-vis de l'enjeu Préservation

Sur le bassin versant du Dropt :

- 8 bassins présentent un **enjeu faible** : la Dourdèze, le Courberieu, le Dousset, le Guillaumet, le ruisseau de Lacalège, le Malromé, le Sautebouc et le Joncquet.
- 8 bassins présentent un **enjeu moyen** : l'Andouille, la Douyne de Ferrensac, la Douyne de Montauriol, le Ségur, le ruisseau de la Lane, le Marquelot, le Pissabesque, et le Réveillou
- Les 9 autres bassins présentent un **enjeu fort** : la Bournègue, le Brayssou, La Dourdenne, l'Escourou, la Banège, la Vignague et le Dropt sur tout son long.

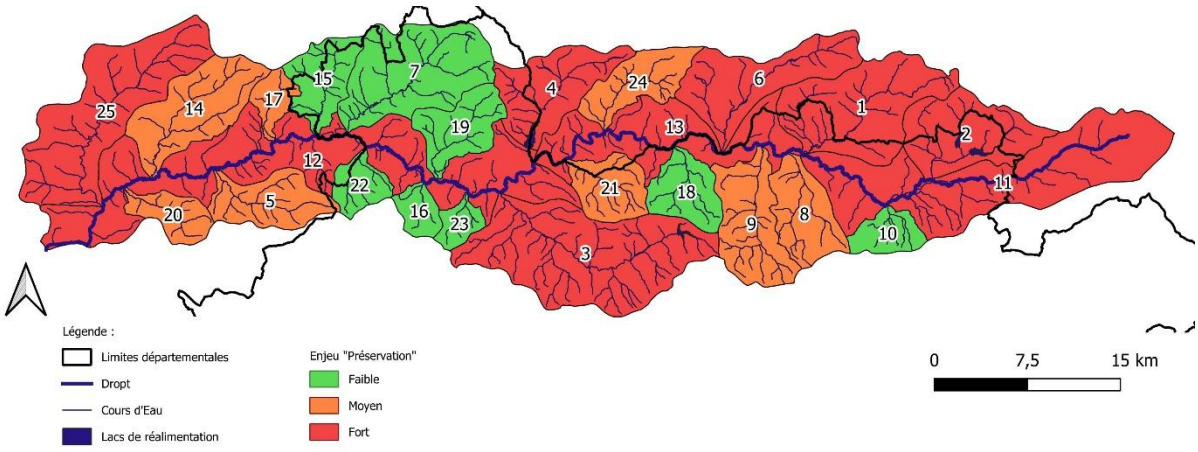


Figure 24 : Carte du niveau d'enjeu « préservation » des 25 bassins versants du territoire.

4 EVALUATION DES PRESSIONS

4.1 PRESSIONS PONCTUELLES

Sur le bassin versant du Dropt :

- 15 bassins présentent des **pressions non significatives** suivant l'Etat des lieux 2019 : la Bournègue, le Brayssou, l'Escourou, l'Andouille, la Dourdèze, la Douyne de Ferrensac, le Courberieu, le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de Lacalège, ruisseau de Malromé, le ruisseau de Pissabesque, le ruisseau de Sautebouc, le ruisseau du Jonquet et le ruisseau du Réveillou.
 Pour le Courberieu, les perspectives données par l'Etat des lieux 2025 indiquent une dégradation vers une pression significative.
- Les 10 autres bassins présentent des **pressions significatives** suivant l'Etat des lieux 2019 : la Dourdenne, la Banège, la Douyne de Montauriol, le Dropt de sa source au confluent de l'Escourou, le Ségur, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Marquelot et la Vignague.
 Pour le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue, le Ségur et le ruisseau du Marquelot, les perspectives données par l'Etat des lieux 2025 indiquent une amélioration vers une pression non significative.

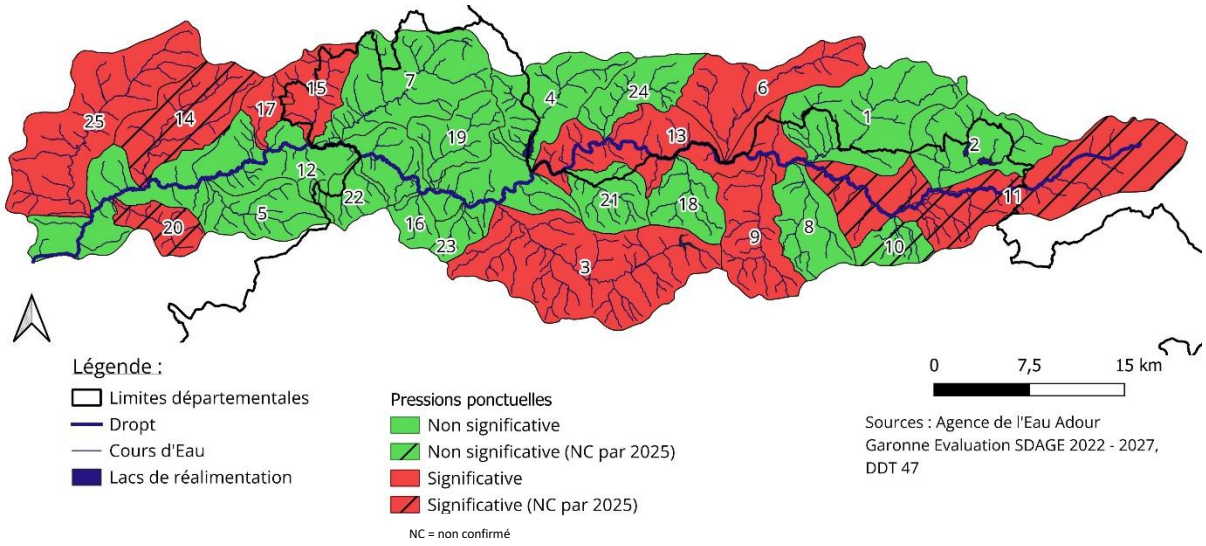


Figure 25 : Carte des pressions ponctuelles sur les 25 bassins versants du territoire.

4.2 PRESSIONS DIFFUSES

Sur le bassin versant du Dropt, les 25 bassins versants présentent des **pressions significatives**. Ceci est confirmé par les perspectives de l'Etat des lieux 2025 sauf pour le Courberieu pour lequel l'Etat des lieux 2025 indique des pressions non significatives.

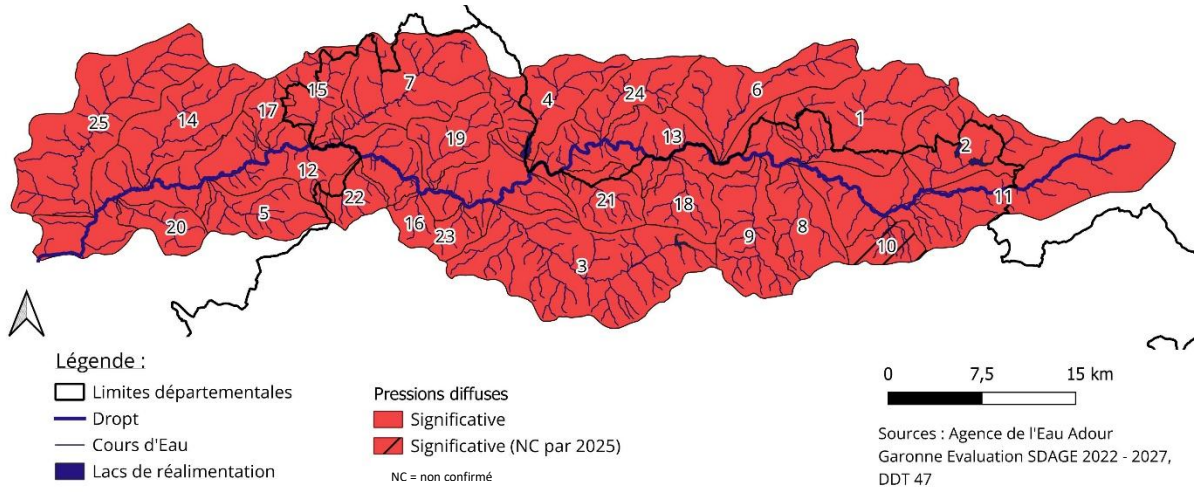


Figure 26 : Carte des pressions diffuses sur les 25 bassins versants du territoire.

4.3 PRELEVEMENTS D'EAU

Sur le bassin versant du Dropt, d'après l'Etat des lieux 2019 :

- 18 bassins présentent des **pressions non significatives** : la Bournègue, l'Escourou, l'Andouille, la Douyne de Ferrensac, la Douyne de Montauriol, le Courberieu, le Ségur, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Malromé, le ruisseau de Marquelot, le ruisseau de Pissabesque, le ruisseau de Sautebouc, le ruisseau du Jonquet, le ruisseau du Réveillou et la Vignague.
- Les 7 autres bassins présentent des **pressions significatives** : le Brayssou, la Dourdenne, la Banège, la Dourdèze et le Dropt sur tout son cours.

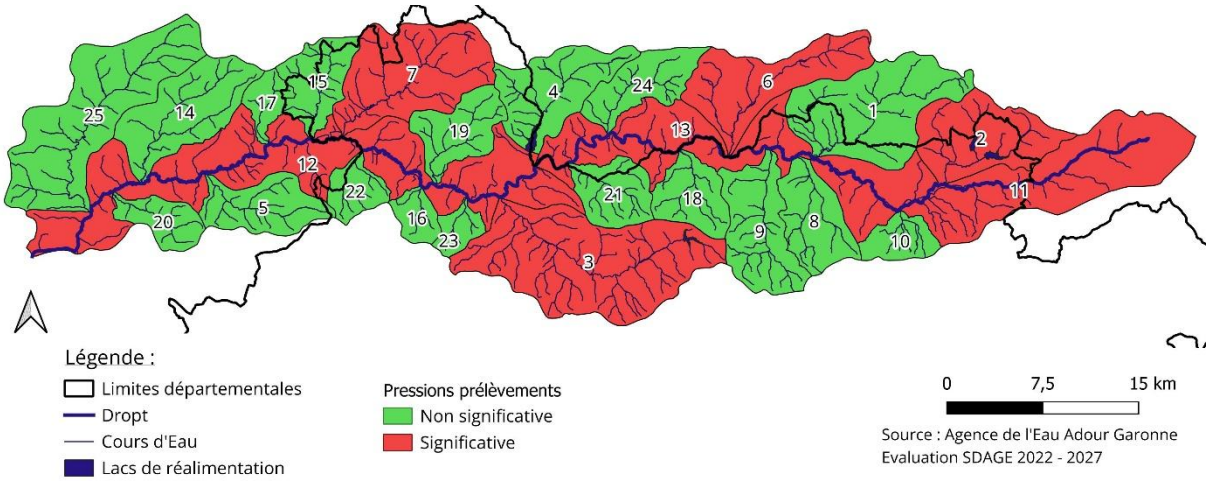


Figure 27 : Carte des pressions de prélèvements d'eau sur les 25 bassins versants du territoire.

4.4 ALTERATIONS HYDROMORPHOLOGIQUES

Sur le bassin versant du Dropt :

- 4 bassins présentent des **pressions non significatives** d'après l'Etat des lieux 2019 : la Douyne de Ferrensac, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Sautebouc et la Vignague.
 Pour la Douyne de Ferrensac et la Vignague, les perspectives données par l'Etat des lieux 2025 indiquent une dégradation vers une pression significative.

- Les 21 autres bassins présentent des **pressions significatives** : la Bournègue, la Dourdenne, l'Escourou, l'Andouille, la Banège, la Dourdèze, la Douyne de Montauriol, le Courberieu, le Dropt sur l'ensemble de son cours, le Ségur, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Malromé, le ruisseau de Marquelot, le ruisseau de Pissabesque, le ruisseau du Jonquet et le ruisseau du Réveillou.

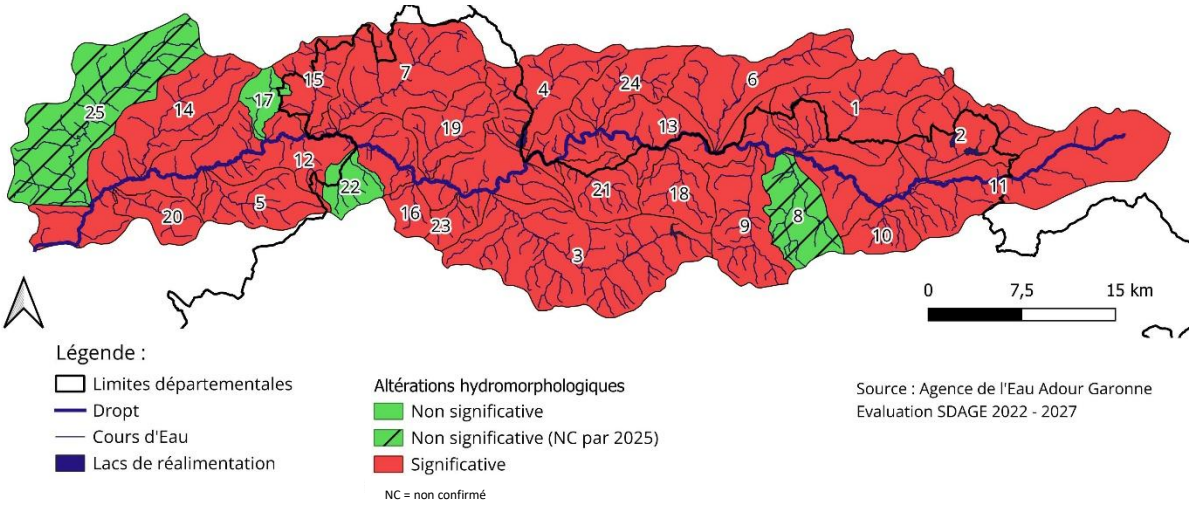


Figure 28 : Carte de la pression altérations hydromorphologiques sur les 25 bassins versants du territoire.

4.5 PLANS D'EAU

Sur le bassin versant du Dropt :

- 12 bassins présentent une **pression faible** : l'Andouille, la Banège, le Courberieu, le Dropt sur l'ensemble de son cours, le Ségur, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Marquelot, le ruisseau du Réveillou et la Vignague.
- 10 bassins présentent une **pression moyenne** : la Bournègue, l'Escourou, la Dourdèze, la Douyne de Ferrensac, la Douyne de Montauriol, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de Lacalège, le ruisseau de Malromé, le ruisseau de Pissabesque et le ruisseau de Sautebouc
- Les 3 autres bassins présentent une **pression forte** : le Brayssou, l'Escourou et le ruisseau du Jonquet.

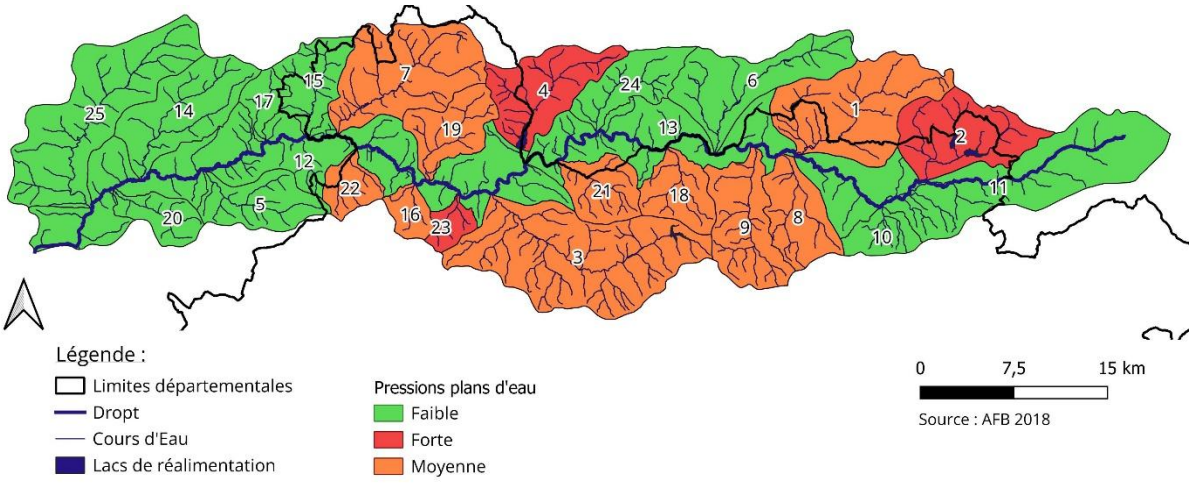


Figure 29 : Carte de la pression plans d'eau sur les 25 bassins versants du territoire.

4.6 PRESSIONS GENERALES SUR LES BASSINS VERSANTS

Sur le bassin versant du Dropt :

- 5 bassins présentent un **niveau de pression faible** : l'Andouille, la Douyne de Ferrensac, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Sautebouc et le ruisseau du Réveillou
- 13 bassins présentent un **niveau de pression moyen** : la Bournègue, l'Escourou, le Courberieu, le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne, le Ségur, le ruisseau de Dousset, le ruisseau de Guillaumet, le ruisseau de Lacalege, le ruisseau de Malromé, le ruisseau du Marquelot, le ruisseau de Pissabesque, le ruisseau du Jonquet et la Vignague.
- Les 7 autres bassins présentent un **niveau de pression fort** : le Brayssou, la Dourdenne, la Banège, la Dourdèze, la Douyne de Montauriol, le Dropt de sa source au confluent de la Bournègue et le Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou

La synthèse des classes des 25 bassins versants pour la pression des plans d'eau est disponible ci-après.

Tableau 16 : Niveau de pressions évalué sur chaque bassin versant

Bassin versant	SCORE/10	Niveau de pression
Bournegue et affluents	7,5	Moyen
Brayssou et affluents	9,0	Fort
Dourdenne et affluents	9,5	Fort
Escourou et affluents	8,0	Moyen
L'Andouille	7,0	Faible
La Banège	9,0	Fort
La Dourdeze	8,5	Fort
La Douyne de Ferrensac	7,0	Faible
La Douyne de Montauriol	8,5	Fort
Le Courberieu	7,5	Moyen
Le Dropt de sa source au confluent de la Bournegue	8,5	Fort
Le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne	8,0	Moyen
Le Dropt du confluent de la Bournegue au confluent de l'Escourou	9,0	Fort
Le Segur	7,5	Moyen
Ruisseau de Dousset	8,0	Moyen
Ruisseau de Guillaumet	7,5	Moyen
Ruisseau de la Lane	7,0	Faible
Ruisseau de Lacalege	7,5	Moyen
Ruisseau de Malrome	7,5	Moyen
Ruisseau de Marquelot	7,5	Moyen
Ruisseau de Pissabesque	7,5	Moyen
Ruisseau de Sautebouc	6,5	Faible
Ruisseau du Jonquet	8,0	Moyen
Ruisseau du Reveillou	7,0	Faible
Vignague et affluents	7,5	Moyen

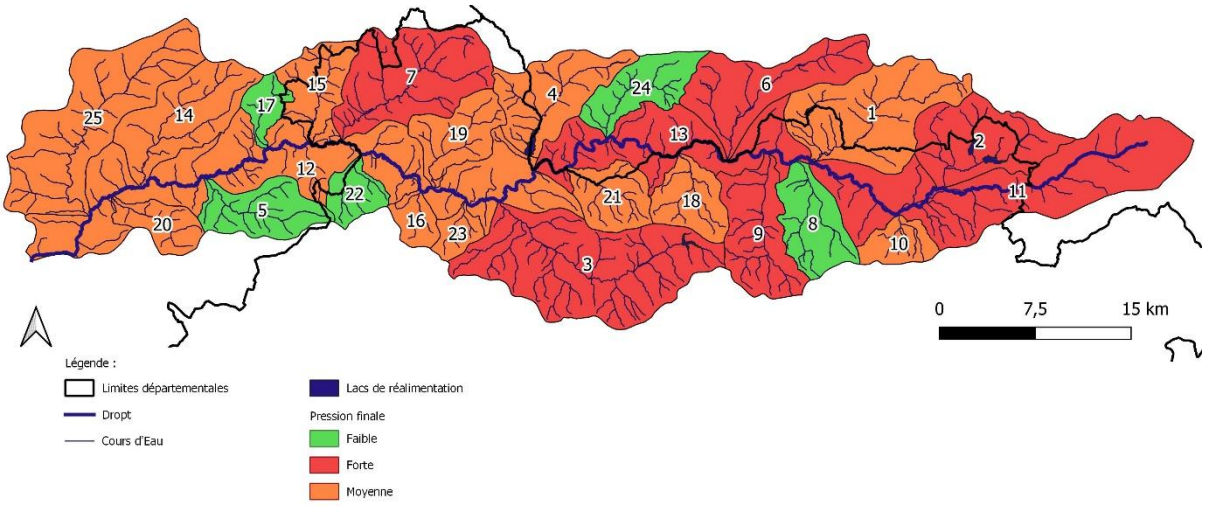


Figure 30 : Carte du niveau de pressions général évalué sur chaque bassin versant.

5 DEFINITION DES PRIORITES D'ANIMATION ET DE GESTION

Un croisement entre le niveau d'enjeu (de conservation ou de restauration) et le niveau de pression permet de classifier des bassins versants selon les priorités d'animation.

5.1.1 Priorisation des actions de restauration

Sur le bassin versant du Dropt :

- 9 bassins ont un niveau de **priorité A** : la Bournègue, le Brayssou, la Dourdenne, la Dourdèze, la Douyne de Montauriol, le Malromé et le Dropt sur tout son cours.
- 9 bassins ont un niveau de **priorité B** : l'Escourou, la Banège, le Courberieu, le Guillaumet, le ruisseau de Lacalège, le Pissabesque, le Sautebouc, le Jonquet et la Vignague.
- Les 7 autres bassins ont un niveau de **priorité C** : l'Andouille, la Douyne de Ferrensac, le Ségur, le Dousset, le ruisseau de la Lane, le Marquelot et le Réveillou.

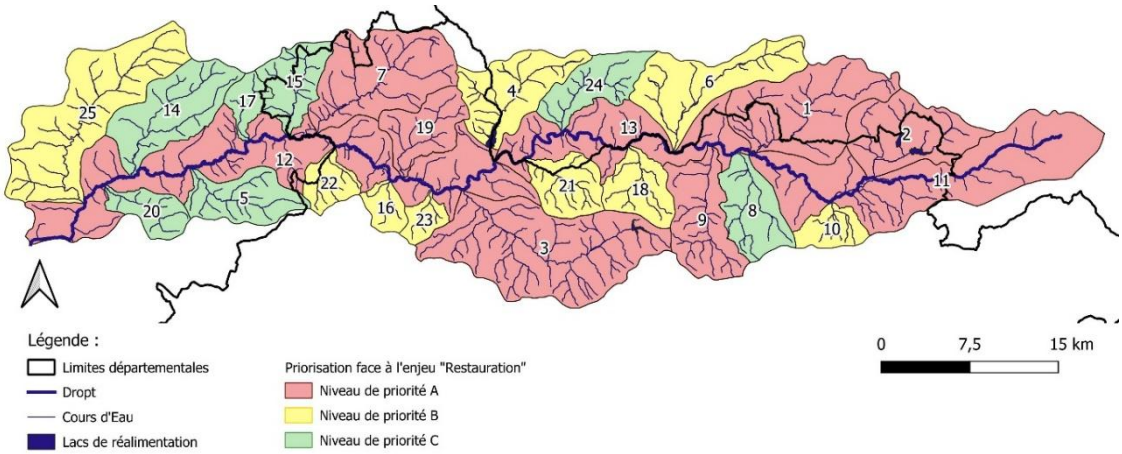


Figure 31 : Carte du niveau de priorité d'animation de chaque bassin versant pour l'enjeu « Restauration »

5.1.2 Priorisation des actions de préservation

Sur le bassin versant du Dropt :

- 10 bassins ont un niveau de **priorité A** : la Bournègue, le Brayssou, la Dourdenne, l'Escourou, la Banège, la Douyne de Montauriol, la Vignague et le Dropt sur tout son cours.
- 4 bassins ont un niveau de **priorité B** : la Dourdèze, le Ségur, le Marquelot et le Pissabesque.
- Les 11 autres bassins ont un niveau de **priorité C** : l'Andouille, la Douyne de Ferrensac, le Courberieu, le Dousset, le Guillaumet, le ruisseau de la Lane, le ruisseau de Lacalège, le Malromé, le Sautebouc, le Jonquet et le Réveillou.

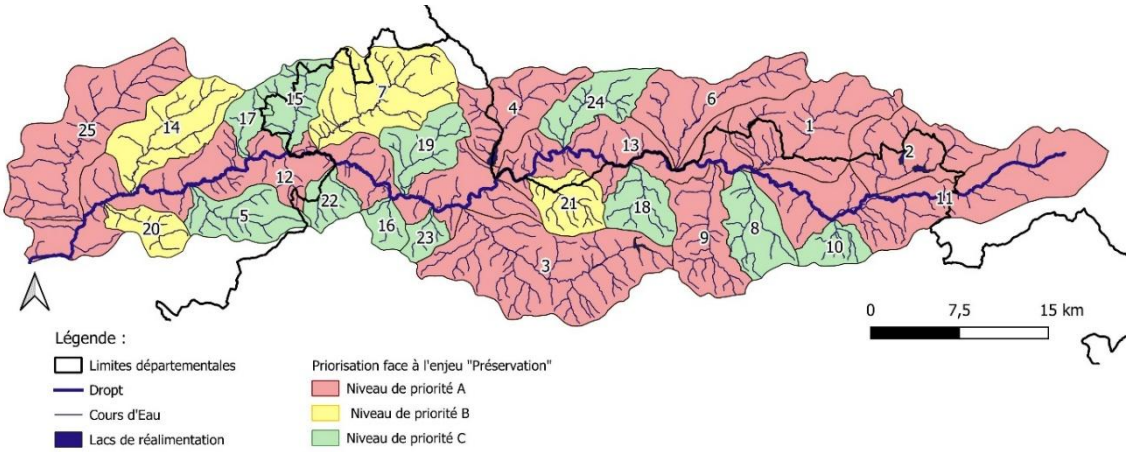


Figure 32 : Carte du niveau de priorité d'intervention de chaque bassin versant pour l'enjeu « Préservation »

La synthèse des priorisations sur les 25 bassins versants du territoire est disponible dans le tableau ci-après.

Il est proposé, en dernière colonne du tableau, pour chaque bassin versant :

- d'identifier la priorité d'animation en conservant l'indicateur le plus fort (A, B ou C)
- de distinguer si cela concerne l'axe restauration (r), préservation (p), ou les 2 (sans annotation).

Tableau 17 : Synthèse des priorités d'actions de conservation et de restauration sur les 25 bassins versants du territoire.

Bassin versant	Priorité Restauration	Priorité Préservation	Priorité d'animation
Bournègue	A	A	**A**
Brayssou	A	A	**A**
Dourdenne	A	A	**A**
Escourou	B	A	**Ap**
Andouille	C	C	**C**
Banège	B	A	**Ap**
Dourdèze	A	B	**Ar**
Douyne de Ferrensac	C	C	**C**
Douyne de Montauriol	A	A	**A**
Courberieu	B	C	**Br**
Dropt de sa source au confluent de la Bournègue	A	A	**A**
Dropt du confluent de la Bournègue au confluent de l'Escourou	A	A	**A**
Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne	A	A	**A**
Ségur	C	B	**Bp**
Ruisseau de Dousset	C	C	**C**
Ruisseau de Guillaumet	B	C	**Br**
Ruisseau de la Lane	C	C	**C**
Ruisseau de Lacalège	B	C	**Br**
Ruisseau de Malromé	A	C	**Ar**
Ruisseau de Marquelot	C	B	**Bp**
Ruisseau de Pissabesque	B	B	**B**
Ruisseau de Sautebouc	B	C	**Br**
Ruisseau du Jonquet	B	C	**Br**
Ruisseau du Réveillou	C	C	**C**
Vignague	B	A	**Ap**

Légende :

A : Priorité d'animation A sans distinction de l'axe de travail
Ar : Priorité d'animation A à dominante « restauration »
Ap : Priorité d'animation A à dominante « préservation »
B : Priorité d'animation B sans distinction de l'axe de travail
Br : Priorité d'animation B à dominante « restauration »
Bp : Priorité d'animation B à dominante « préservation »
C : Priorité d'animation C sans distinction de l'axe de travail

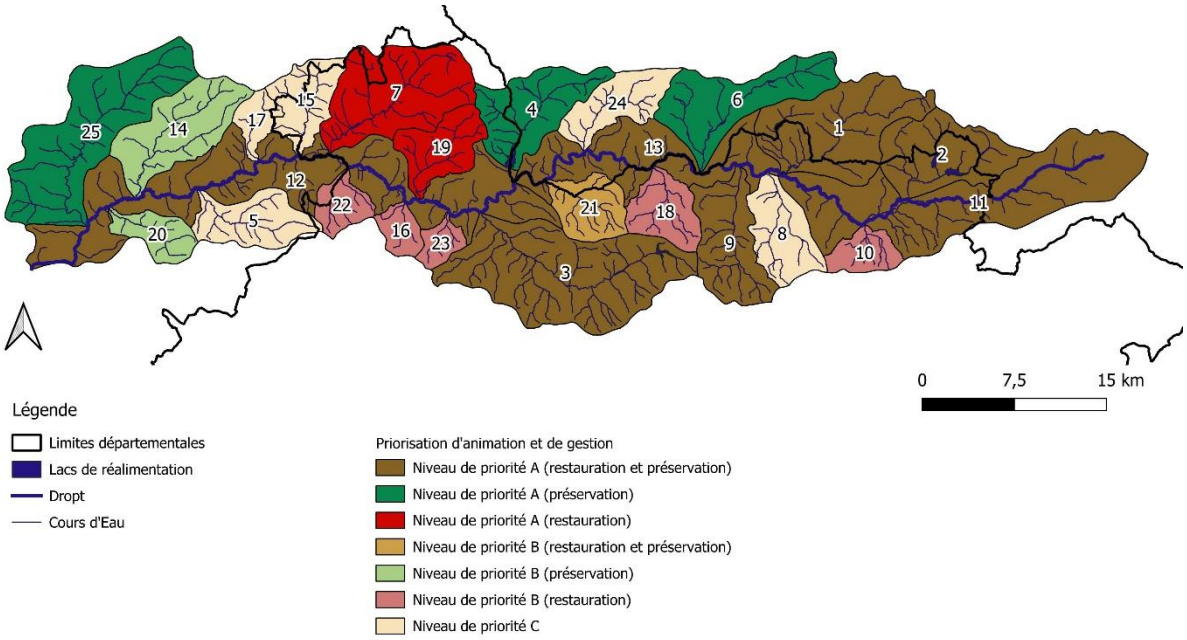


Figure 33 : Carte bilan des priorités d'animation et de gestion sur les 25 bassins versants du territoire.

6 BILAN DE L'ETAT DES LIEUX

Cette analyse croisée a permis de hiérarchiser les 25 bassins versants constituant le grand bassin versant du Dropt au regard de leurs caractéristiques. Au-delà de ces résultats, il semble important d'apporter un regard plus précis sur cette hiérarchisation, en intégrant les données analysées précédemment.

La figure suivante présente le croisement des résultats présentés au long de cet état des lieux.

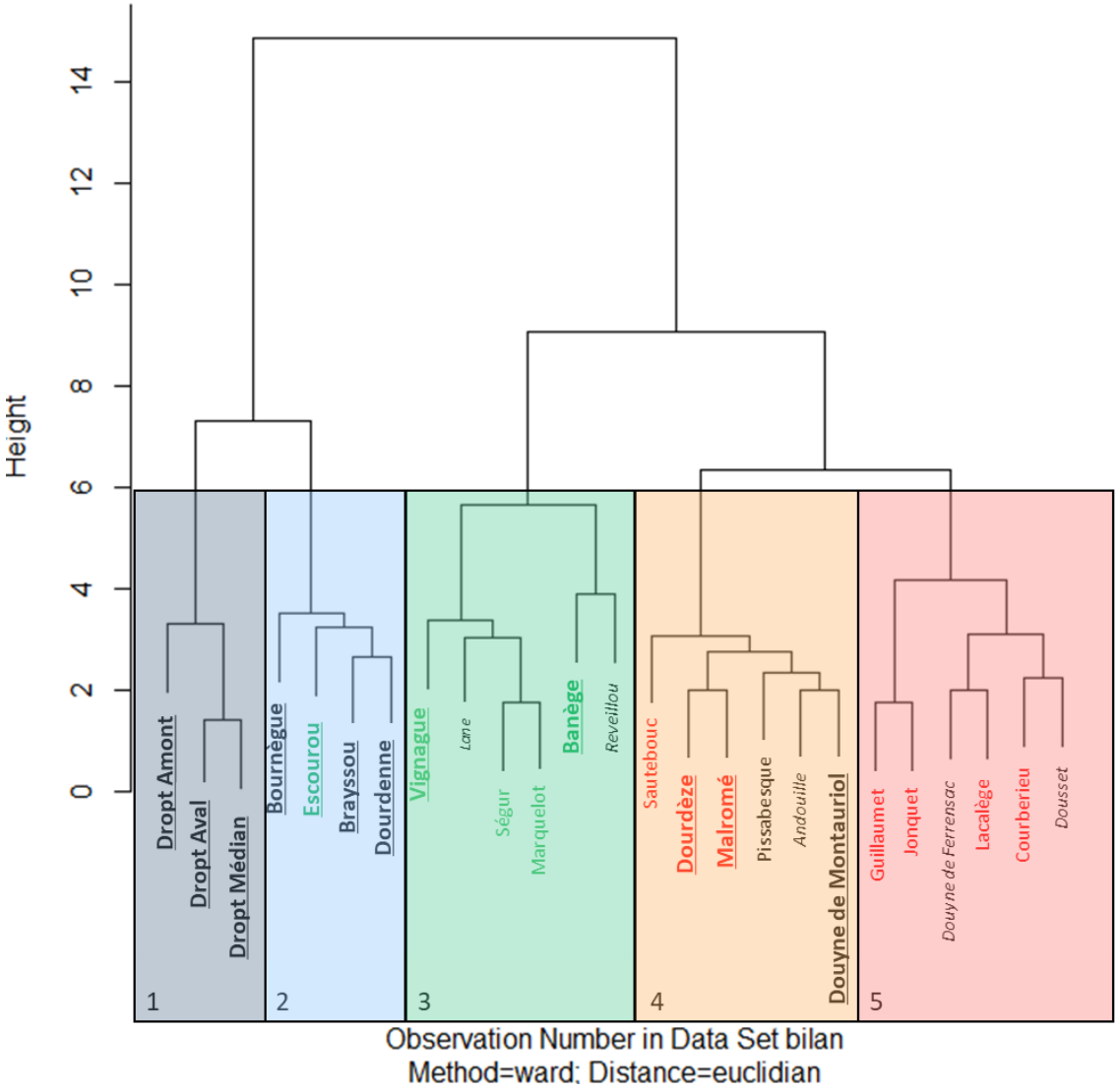


Figure 34 : Dendrogramme de classification des bassins versants selon les différents critères et priorité d'animation évalués
Pour simplification : Dropt amont = « Dropt de sa source à la confluence avec la Bournègue », Dropt médian = « Dropt de la confluence avec la Bournègue au confluent de l'Escourou et Dropt aval = « Dropt du confluent de l'Escourou à la confluence avec la Garonne ».

Légende :

En gras et souligné : les bassins versants en priorité d'animation A
En écriture simple : les bassins versants en priorité d'animation B
En petit italique : les bassins versants en priorité d'animation C

En vert : les bassins versants à dominante « Préservation »
En rouge : les bassins versants à dominante « Restauration »
En noir : les bassins versants sans dominante d'animation

Il apparait que les bassins versant du groupe 1 et du groupe 2 sont tous identifiés en priorité d'animation A. A noter que l'Escourou est principalement concerné par de la préservation (il est tout de même ciblé en priorité d'animation B pour la restauration). Il est important d'ajouter que sur le bassin versant « Le Dropt, de sa source à la confluence avec la Bournègue » vient s'ajouter un enjeu eau potable au niveau de la source de Labrame.

Les bassins versants du groupe 3 sont ciblés en priorité d'animation :

- A pour la Vignague et la Banège,
- B pour le Ségur et le Marquelot,
- C pour le ruisseau de la Lane et le Réveillou.

En corrélation avec les résultats présentés en 3.5.1, ils sont visés par la préservation principalement bien que les actions de restauration ne soient pas à écarter notamment pour la Vignague et la Banège en priorité d'animation B sur ce volet.

Le classement en priorité C pour le ruisseau de la Lane et le Réveillou est lié à des pressions évaluées comme faibles corrélés à des enjeux de restauration faibles et des enjeux de préservations moyens. Ces bassins versants présentent donc tout de même des enjeux de préservation sur le territoire du Dropt.

Les bassins versants du groupe 4 sont ciblés en priorité d'animation :

- A pour la Dourdèze le Malromé et la Douyne de Montauriol
- B pour le Sautebouc et le Pissabesque
- C pour l'Andouille.

Ils sont visés par de la restauration principalement. Cependant, l'axe préservation n'est pas à écarter avec une priorité d'animation équivalente entre restauration et préservation pour la Douyne de Montauriol et le ruisseau de Pissabesque ainsi qu'une priorité d'animation B pour la Dourdèze.

Le classement en priorité C pour le ruisseau de l'Andouille est lié à des pressions évaluées comme faibles bien que les enjeux de préservation et restauration soient évalués comme moyens.

Aucun bassin versant du groupe 5 n'est identifié comme ayant une priorité d'animation A. Le Guillaumet, le Jonquet, le ruisseau de Lacalège et le Courberieu ont une priorité d'animation B, sur l'axe restauration.

La Douyne de Ferrensac et le Dousset sont en priorité C en raison :

- De pressions identifiées comme faible sur la Douyne de Ferrensac, bien que corrélées à un enjeu de préservation moyen.
- D'enjeux (restauration et préservation) qualifiés de faibles sur le Dousset.

7 CONCLUSION

Le travail présenté dans ce document a permis de dresser **l'état des lieux du territoire face aux enjeux et pressions existantes** et de **définir la priorisation d'animation sur le territoire** afin d'animer une stratégie Zones Humides sur le bassin versant du Dropt.

La prochaine étape de ce travail de construction de la stratégie Zones Humides, répondant à la disposition 39 du SAGE Dropt « Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation et de restauration des zones humides », sera de construire **la feuille de route déterminant les actions à mettre en place sur le territoire pour répondre aux objectifs visés**.

La définition des objectifs et les actions à mener pour y répondre devront s'appuyer sur cette première phase d'Etat des lieux mais ne devront pas s'y contraindre et se cloisonner à ces résultats. La stratégie et ses actions devront également s'ancrer dans le tissu socio-économique du territoire, en tenant compte des réalités sociales, économiques, agricoles et des enjeux de développement local. Il sera nécessaire de ne pas fermer la porte aux opportunités qui s'offriront, aux volontés et dynamiques locales, qui possiblement, pourront être favorables sur des bassins versants à priorité d'animation moins fortes.

8 ANNEXES

8.1 ANNEXE 1 : SYNTHESE DES REGROUPEMENTS DE MASSES D'EAU REALISES

Pour la Vignague :	Les bassins versants spécifiques « Vignague », « Babin » et « Fontasse » sont regroupés sur le bassin versant « Vignague et affluents ». Les données qualité de l'eau retenues pour caractériser ce bassin versant sont celles de la station « La Vignague à Morizès ». Les objectifs de l'état écologique du SDAGE (2022 – 2027) et l'Etat de la masse d'eau retenus sont ceux de la masse d'eau « La Vignague ».
Pour la Dourdenne :	Les bassins versants « Dourdenne », « Saut du Loup », « Mont Saint Jean » et « Cantepie » sont regroupés sur le bassin versant « Dourdenne et affluents ». Les données qualité de l'eau retenue pour caractériser ce bassin versant sont celles de la station « La Dourdenne à Roumagne ». Les objectifs de l'état écologique du SDAGE (2022 – 2027) et l'Etat de la masse d'eau retenus sont ceux de la masse d'eau « La Dourdenne ».
Pour la Bournègue :	Les bassins versants « Bournègue » et « Nette » sont regroupés sur le bassin versant « Bournègue et affluents ». Les données qualité de l'eau retenues pour caractériser ce bassin versant sont celles de la station « La Bournègue à Saint Quentin du Dropt ». Les objectifs de l'état écologique du SDAGE (2022 – 2027) et l'Etat de la masse d'eau retenus sont ceux de la masse d'eau « La Bournègue ».
Pour le Brayssou :	Les bassins versants « Le Brayssou du barrage du Brayssou au confluent du Dropt », « Le Brayssou de sa source à la retenue du Brayssou », « Retenue du Brayssou », « Ganne » et « Pont Traucat » sont regroupés sur le bassin versant « Brayssou et affluents ». Les données qualité de l'eau retenues pour caractériser ce bassin versant sont celles de la station « Le Brayssou à Rives ». Les objectifs de l'état écologique du SDAGE (2022 – 2027) et l'Etat de la masse d'eau retenus sont ceux de la masse d'eau « Le Brayssou du barrage du Brayssou au confluent du Dropt ».
Pour l'Escourou :	Les bassins versants « L'Escourou de sa source à la retenue de Lescouroux », « Retenue de l'Escourou » et « L'Escalette » sont regroupés sur le bassin versant « L'Escourou de sa source à la retenue ». Les données qualité de l'eau retenues pour caractériser ce bassin versant sont celles de la station « L'Escourou à Sainte-Eulalie-d'Eymet ». Les objectifs de l'état écologique du SDAGE (2022 – 2027) et l'Etat de la masse d'eau retenus sont ceux de la masse d'eau « L'Escourou de sa source à la retenue de Lescouroux ». Pour ce bassin versant, la station aval située à Eymet n'a pas été retenue car elle est influencée par le Dropt et le découpage de l'Agence de l'Eau intègre l'aval du bassin versant de l'Escourou dans la masse d'eau « Le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne ».

8.2 ANNEXE 2 : LISTE DES CRITERES

Enjeux	Famille	Nom du critère	Définition du critère	Philosophie du critère	Méthode de notation	Notes retenues	Correspondance entre la note et le niveau d'enjeu "Restauration"	Correspondance entre la note et le niveau d'enjeu "Préservation"	Origine des données
Eau	**Quantitatif**	Volume d'eau prélevée	Bilan des volumes prélevés en eaux superficielles (hors secteur Dropt-Dourdenne) (m3)	Un faible volume prélevé indique un bassin préservé	Les volumes sont analysés sur la période Hors-étiage (1 nov. - 31 mai) et la période Etiage (1 juin - 30 octobre). Pour chacune de ces périodes, la méthode des terciles est appliquée pour les bassins ayant une valeur > 0. Les notes des 2 périodes sont alors sommés avec une pondération de 0,5. Un point malus est ajouté en cas de prélèvement important en période d'étiage uniquement. *N.B : Les axes réalimentés ont été exclus de la méthode des terciles pour mettre en évidence les différences entre les autres bassins étant donné que ces 6 bassins ont des valeurs bien supérieures à celles des autres bassins.*	0 : Absence de prélèvement 1 : Faible volume 2 : Volume moyen 3 : Fort volume	0 ou 1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort	0 ou 1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort	Demandes OUGC 2025 (Epidropt)
		Ecoulement en période d'étiage	Dans le cas de relevés ONDE : données des 3 dernières années de suivis des étiages puis conservation de la donnée la plus déclassante. En cas d'absence de relevés ONDE : données issues du PPGCE ou expertise interne du technicien rivière.	Plus un bassin possède un écoulement visible, plus il est considéré comme préservé	Attribution d'une note aux différentes observations décrites	0 : Axe réalimenté 1 : Ecoulement visible 2 : Ecoulement non visible 3 : Assec	0 ou 1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort	0 ou 1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	Données à dire d'expert technicien rivière Données des PPGCE (Dropt, Dourdenne, Vignague), Réseau ONDE (OFB et réseau interne)
		Risque inondation	Présence de zones inondables (définies d'après les données PPRI et Atlas des zones inondables) avec un enjeu de biens et personnes.	Si un bassin présente un risque inondation sur des secteurs avec des enjeux de biens et personnes, il est identifié comme à enjeu	Présence/absence	1 : Pas de risque inondation 3 : Risque inondation présent	1 : Faible 3 : Fort	1 : Faible 3 : Fort	Intersection entre OCS GE (2020) et PPRI Gironde / PPRI Dordogne / Atlas des Zones Inondables 47 Couche SIG "ZH Potentielles" Maison Numérique de la Biodiversité Département 24
	Qualitatif	Objectif SDAGE - Etat écologique	Objectif écologique établi par le SDAGE 2022-2027 et regard sur l'atteinte de l'objectif : - Masse d'eau ayant un objectif de bon état à atteindre et objectif atteint - Masse d'eau ayant un objectif de bon état à atteindre et objectif non atteint - Masse d'eau en objectif moins strict (OMS)	Plus un bassin a atteint son objectif de bon état et n'est pas considéré comme une masse d'eau à "objectif moins strict", plus il est considéré comme préservé	Attribution d'une note à l'avancée de l'objectif du SDAGE(Atteint, à atteindre, OMS) en croissant avec l'état écologique SDAGE (2022-2027)	1 : Bon état / Objectif SDAGE Atteint 2 : Objectif SDAGE à atteindre 3 : Objectif Moins Strict	1 : Faible 2 : Fort 3 : Moyen	1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	SDAGE Adour Garonne, SIE Adour Garonne
		Etat écologique 2023	Etat écologique des cours d'eau établit en 2023 (SIE Adour-Garonne)	Plus un bassin à un bon état, plus il est considéré comme préservé. Ce critère basé sur un état récent vient pondéré le critère précédent.	Attribution d'une note aux différents états décrits	1 : Bon état 2 : Etat moyen 3 : Etat mauvais / médiocre	1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort	1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	SIE Adour Garonne
		Erosion des sols	Cette analyse est issue d'une analyse interne antérieure. L'aléa érosion des sols (score de 1 à 5) est issu d'une modélisation (SAGE Dropt) sur des dalles de 2 500 m². Ces dalles ont été découpées par bassin versant. Pour chaque bassin versant, un pourcentage du bassin versant en aléa fort à très fort a été calculé.	Plus un bassin à un risque érosion des sols faible, plus il est considéré comme préservé.	Attribution d'une note aux différents états décrits	1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort / Très fort	1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort	1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort	Rapport "Identification des zones à risque de ruissellement" ACMG 2021 & Compléments Epidropt 2022

Biodiversité	Surface de plans d'eau en lit majeur	Surface totale de plans d'eau dans une zone tampon de 200m autour des cours d'eau, rapportée à la surface totale de la bande tampon.	Une faible surface de plan d'eau dans le bassin indique un état préservé car une forte surface de plans d'eau est soumise à une plus forte évaporation	Méthode des terciles	1 : Faible surface 2 : Surface moyenne 3 : Forte surface	1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort	1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	Source AFB 2018 (couche interne : PE_Dropt_par_BV)
	Surface de milieux naturels en lit majeur	Surface totale des espaces forestiers et prairiaux dans une zone tampon de 200m autour des cours d'eau, rapportée à la surface totale de la bande tampon. En cas d'inventaires zones humides internes terminés, application d'un bonus.	Plus la surface de milieux naturels est élevée, plus le bassin est considéré comme préservé.	Méthode des terciles	0 ou 1 : Forte surface 2 : Surface moyenne 3 : Faible surface * Bonification : - 1 si présence d'inventaire ZH en interne	0 ou 1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort	0 ou 1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	OCS GE (2020)
	Présence d'espèces remarquables	Présence/absence d'espèces remarquables. Espèces sélectionnées via liste du SMEAG (annexe 5)	Plus un bassin accueille un nombre élevé d'espèces remarquables, plus il est considéré comme préservé. Il justifie l'intérêt de préserver ou restaurer les zones humides pour préserver ou améliorer les états de conservation des espèces présentes.	Méthode des terciles	1 : Nombre élevé 2 : Nombre moyen 3 : Nombre faible	1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	Liste d'espèces du SMEAG : Liste espèces CG5_finale Données faune : FAUNA Données flore : OBV
Socio-économique	Présence de lacs de réalimentation	Présence ou non de lac(s) de réalimentation sur le bassin dont le propriétaire est Epidropt	La présence de lacs indique un fort rôle socioéconomique sur le territoire (réalimentation, agriculture, site de loisirs et de découverte).	Présence/absence	1 : Présence de lac(s) 3 : Absence de lac(s)	1 : Fort 3 : Faible	1 : Fort 3 : Faible	Epidropt
	Activité d'élevage	Le nombre d'UGB herbivore est connu à l'échelle communale. Pour obtenir une valeur par bassin versant : découpage des communes par bassins versants ; calcul de la surface de chaque commune dans chaque bassin ; calcul du ratio d'UGB herbivore par commune dans chaque bassin ; somme des UGB par bassin versant.	Plus la densité d'UGB herbivore est forte, plus l'activité d'élevage est importante et donc les zones humides, notamment les prairies s'insèrent dans une activité économique locale.	Méthode des terciles	1 : Densité UGB forte 2 : Densité UBG moyenne 3 : Densité UGB faible	1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	Agreste 2020
	Devenir des prairies en lit majeur	Evolution entre 2015 et 2023 du pourcentage des surfaces de prairies et de cultures dans une bande tampon de 200 m autour des cours d'eau	Plus un bassin conserve ses surfaces prairiales, plus ces zones possèdent un rôle socioéconomique important.	Classements séparés des surfaces de prairies et de cultures par la méthode des terciles, puis croisement des deux classements	1 : Gain de prairies et perte de cultures 2 : Stabilité des surfaces de prairies 3 : Disparition des surfaces prairiales * *Point malus : Gain de cultures* (+1)	1 : Faible 2 : Moyen 3 : Fort	1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	RPG 2015 RPG 2023
	Activité halieutique	Présence de surface ou linéaire de cours d'eau en gestion par une AAPPMA sur le bassin versant. Présence de parcours ou site spécifique sur le bassin versant (no-kill, float-tube, Parcours Passion, Parcours famille, Carpe de nuit, Parcours jeune, étang fédéral, …)	Plus l'activité halieutique est importante, plus les zones humides sont corrélées à un rôle socio-économique local.	Attribution d'une note aux différentes observations décrites	1 : Présence d'au moins 1 AAPPMA et présence d'un parcours spécifique 2 : Présence d'au moins 1 AAPPMA 3 : Absence d'AAPPMA	1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	1 : Fort 2 : Moyen 3 : Faible	FDAAPPMA 33 FDAAPPMA 47 FDAAPPMA 24

8.3 ANNEXE 3 : LISTE DES CRITERES ET PRESSIONS NON RETENUS ET JUSTIFICATIF

Enjeux	Famille	Nom du critère	Justifications
Eau	Quantitatif	Enjeu eau potable	Enjeu très localisé sur la source de Labrame. L'aspect eau potable sera donc apporté de manière externe à l'analyse réalisée.
	Qualitatif	Qualité chimique	Pas de données présentes sur tous les sous-bassins versants donc difficilement utilisable.
	Zones humides	Densité des zones humides	Critère nécessitant un inventaire des zones humides complet donc non utilisable sur le Dropt. Remplacé par une bonification.
		Connectivité des ZH	Critère nécessitant un inventaire des zones humides complet donc non utilisable sur le Dropt. Remplacé par les indicateurs surface plans d'eau et surface milieux naturels dans bandes tampons traduisant l'état du lit majeur.
Biodiversité		Protection supra et infra-national / ZNIEFF / Trame verte et bleue et réservoir de biodiversité	Considéré comme non pertinent sur le territoire au regard des connaissances et de l'expertise interne (certains territoires à enjeu ne bénéficient d'aucun zonage et inversement).
		Dispositif foncier	Peu/pas d'actions mises en œuvre sur le territoire : ciblé dans les actions.
		Continuité écologique	Considéré comme non pertinent sur le territoire.
		Haies	Données difficilement exploitables (BD Haies)
Socio-économique		Boucles de randonnées	Données insuffisantes en Gironde

Pressions	Taux d'artificialisation des sols et pression démographique	Bassin versant très agricole avec des dynamiques de population assez faibles (+58 habitants entre 2012 et 2022 sur le territoire malgré des disparités, chiffre de l'INSEE) et des dynamiques urbaines contenues (les zones artificialisées ont augmenté de 498 ha entre 2009 (6,8% du bassin versant) et 2020 (7% du bassin versant) (données OCS GE). Prise en compte des zones humides dans les PLU(i)
	Mutation agricole	Utilisé dans l'enjeu socio-économique

8.4 ANNEXE 4 : LISTE DES PRESSIONS RETENUES

Famille	Nom du critère	Définition du critère	Philosophie du critère	Méthode de notation	Classes retenues/Notes	Origine des données
Ponctuelles	Rejets macropolluants des stations d'épurations domestiques par temps sec (pp_step)	"critère intégratif des pressions ponctuelles suivant les règles du SDAGE"	Plus il y a de rejets ponctuels de polluants (domestique, agricole et industriel), plus la pression est considérée comme forte du point de vue de la qualité de l'eau.	Sur la base de l'état des lieux 2019 du SDAGE : critère significatif ou non significatif (un seul sous critère significatif donne significatif). Application d'un bonus ou malus (+/- 0,5) selon les prévisions d'évaluation de l'Etat des lieux 2025.	1 : non significatif 2 : significatif En cas de tendance à l'amélioration : bonus de -0,5 En cas de tendance à la dégradation : malus de +0,5	Etat des lieux 2019, SDAGE 2022 - 2027 (Agence de l'eau Adour Garonne) Etat des lieux 2025, SDAGE 2022 - 2027 (Agence de l'eau Adour Garonne, DDT47)
	Rejets macro polluants d'activités industrielles non raccordées (pp_ind)					
	Rejets substances dangereuses d'activités industrielles non raccordées (pp_ind_subs)					
Diffuses	Azote diffus d'origine agricole (rw_dif_azot)	"critère intégratif des pressions diffuses suivant les règles du SDAGE"	Plus il y a de pollutions diffuses, plus la pression est considérée comme forte du point de vue de la qualité de l'eau	Sur la base de l'état des lieux 2019 du SDAGE : critère significatif ou non significatif (un seul sous critère significatif donne significatif). Application d'un bonus ou malus (+/- 0,5) selon les prévisions d'évaluation de l'Etat des lieux 2025.	1 : non significatif 2 : significatif En cas de tendance à l'amélioration : bonus de -0,5 En cas de tendance à la dégradation : malus de +0,5	Etat des lieux 2019, SDAGE 2022 - 2027 (Agence de l'eau Adour Garonne) Etat des lieux 2025, SDAGE 2022 - 2027 (Agence de l'eau Adour Garonne, DDT47)
	Pesticides (rw_dif_phyt)					
Prélèvements d'eau	Prélèvements AEP (prl_aep)	"critère intégratif des prélèvements d'eau suivant les règles du SDAGE"	Plus il y a de prélèvements, plus la pression est considérée comme forte du point de vue de quantitatif (avec des impacts sur la qualité de l'eau - moins de dilution)	Sur la base de l'état des lieux 2019 du SDAGE : critère significatif ou non significatif (un seul sous critère significatif donne significatif).	1 : non significatif 2 : significatif	Etat des lieux 2019, SDAGE 2022 - 2027 (Agence de l'eau Adour Garonne)
	Prélèvements industriels (prl_ind)					
	Prélèvements irrigation (prl_irri)					
Altérations hydromorphologiques	Altération de la continuité (rw_hym_cont)	"critère intégratif des altérations hydromorphologiques suivant les règles du SDAGE"	Plus l'état hydromorphologique des cours d'eau d'un bassin est mauvais, moins le milieu est résiliant et plus les impacts des autres pressions sont importants.	Les sous-critères peuvent être notés minimes, modérés et élevés. Si 3 minimes -> non significatif. Si 2 minimes et un modéré -> non significatif. Toute autre combinaison -> significatif Application d'un bonus ou malus (+/- 0,5) selon les prévisions d'évaluation de l'Etat des lieux 2025.	1 : non significatif 2 : significatif En cas de tendance à l'amélioration : bonus de -0,5 En cas de tendance à la dégradation : malus de +0,5	Etat des lieux 2019, SDAGE 2022 - 2027 (Agence de l'eau Adour Garonne) Etat des lieux 2025, SDAGE 2022 - 2027 (Agence de l'eau Adour Garonne, DDT47)
	Altération de l'hydrologie (rw_hym_hyd)					
	Altération de la morphologie (rw_hym_mor)					
Plans d'eau		Surface de plans d'eau par rapport à la surface totale du bassin versant	Prise en compte des plans d'eau vis-à- vis de leurs impacts cumulés sur le quantitatif (évaporation de l'eau). Plus la surface de plan d'eau est importante sur le BV, plus l'impact lié à l'évaporation est important. A noter : l'interception des écoulements est déjà pris en compte dans les critères SDAGE (pressions hydromorphologiques)	Classement de 1 à 3 par la méthode des terciles	Classes retenues : 1 : pression faible 1,5 : pression moyenne 2 : pression forte	Source AFB 2018 (couche interne : PE_Dropt_par_BV)

8.5 ANNEXE 5 : LISTE DES ESPECES REMARQUABLES (SUR LA BASE DE LA METHODOLOGIE DU SMEAG ET DU SMAVLOT)

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Protection régionale	Annexe 2 DH	Annexe 4 DH
Cuivré des marais	*Lycaena dispar*	X		X	X
Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*	X		X	X
Fadet des laîches	*Coenonympha oedippus*	X		X	X
Sphinx de l'épilobe	*Proserpinus proserpina*	X			X
Agrion de Mercure	*Coenagrion mercurilae*	X		X	
Gomphe de Graslin	*Gomphus graslini*	X		X	X
Grenouille agile	*Rana dalmatina*	X			X
Rainette méridionale	*Hyla meridionalis*	X			X
Triton marbré	*Triturus marmoratus*	X			X
Alyte accoucheur	*Alytes obstetricans*	X			X
Crapaud calamite	*Epidalea calamita*	X			X
Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	X		X	X
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	X			
Cisticole des joncs	*Cisticola juncidis*	X			
Couleuvre à collier	*Natrix helvetica*	X			
Cistude dEurope	*Emys orbicularis*	X		X	X
Fritillaire pintade	*Fritillaria meleagris*		X		
Jacinthe de Rome	*Bellevalia romana*	X			
Orchis à fleurs lâches	*Anacamptis laxiflora*				
Orchis grenouille	*Coeloglossum viride*				
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	X		Annexe I DO	
Bihoreau gris	*Nycticorax Nycticorax*	X		Annexe I DO	
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava*	X			
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	X		X	
Pipistrelle pygmée	*Pipistrellus pygmaeus*	X		X	
Pipistrelle de Nathusius	*Pipistrellus nathusii*	X		X	
Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	X		X	
Renoncule à feuilles d'ophioglosse	*Ranunculus ophioglossifolius*	X			